



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2004
Français
Original: arabe

Cinquante-huitième session
Cinquième Commission
Point 121 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Fouad **Rajeh** (Arabie saoudite)

I. Introduction

1. À sa 2e séance plénière, le 19 septembre 2003, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-huitième session la question intitulée « Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.

2. La Cinquième Commission a examiné ce point de l'ordre du jour à ses 10e à 14e, 16e, 18e, 20e à 23e et 25e à 30e séances, du 8 au 31 octobre, les 3, 5, 10, 21, 24 et 26 novembre et 1er, 4, 10, 11, 16, 18 et 23 décembre 2003. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/58/SR.10 à 14, 16, 18, 20 à 23 et 25 à 30).

3. À la 10e séance, le 28 octobre, le Secrétaire général, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Président du Comité du programme et de la coordination ont fait une déclaration liminaire (voir A/C.5/58/SR.10).

4. Pour son examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

Projet de budget-programme

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 : rapport du Secrétaire général¹

¹ A/58/6 (Introduction), A/58/6 (chap. 1 à 35), A/58/6 (chap. 13/Add.1), A/58/6 (chap. 14/Rev.1), A/58/6 (Recettes, chap. 1 à 3) et A/58/6/Corr.1.



Premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005²

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-troisième session³

Rapports du Secrétaire général sur les projets de révision du plan à moyen terme pour la période 2002-2005 (A/58/83, A/58/84 et A/58/90) (avec le point 122)

Rapport du Secrétaire général sur les plans correspondant aux trois nouvelles salles de conférence et les solutions viables pour permettre à la lumière du jour d'éclairer les salles (A/58/556)

Lettre datée du 27 octobre 2003 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/11) (avec le point 122)

Lettre datée du 6 novembre 2003 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/14) (avec le point 122)

Lettre datée du 10 novembre 2003 adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/15) (avec le point 122)

Lettres datées du 24 novembre 2003 adressées au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/58/19 et A/C.5/58/21) (avec le point 122)

Technologies de l'information et de la communication

Rapports du Secrétaire général (A/57/620 et A/58/377)

Rapport du Corps commun d'inspection et observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (A/58/82 et Add.1)

Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/58/398)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.5, chap. III)

Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général (A/C.5/58/3)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.4)

Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi

Rapport du Secrétaire général (A/58/530)

² Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 7 et rectificatif (A/58/7 et Corr.1).

³ Ibid., Supplément No 16 (A/58/16).

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.6)

Missions politiques spéciales : prévisions de dépenses dont le Conseil de sécurité est saisi

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/58/20)

Note du Secrétaire général (A/C.5/58/33)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.18 et Add.28)

Prévisions de dépenses révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003 et à la reprise de cette session

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/58/10)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.8)

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/58/27)

Rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/58/214 et Corr.1) (avec le point 120)

Rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.9 et A/58/7/Add.19)

Missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/58/33)

Centre du commerce international CNUCED/OMC

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.7)

Incidence des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général (A/58/528)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.11)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Rapport du Secrétaire général (A/58/544)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.10)

Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Rapport du Secrétaire général (A/58/397)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.5, chap. II)

Fonds de réserve

Rapport du Secrétaire général : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées (A/C.5/58/34)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.29)

Services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme

Rapport du Secrétaire général (A/C.5/58/23)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.17)

Compte pour le développement

Rapport du Secrétaire général (A/58/404)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.5, chap. VI)

Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires

Rapport du Secrétaire général (A/58/400)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.5, chap. IV)

Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales

Rapport du Secrétaire général (A/58/403)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.5, chap. V)

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Secrétaire général (A/58/173)

Plan-cadre d'équipement

Rapport du Secrétaire général (A/58/599)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/58/342)

Note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes (A/58/321)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.15)

Administration et gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Rapport du Secrétaire général (A/58/569)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.12)

Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/58/378)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.2)

Améliorations du processus actuel de planification et de budgétisation

Rapport du Secrétaire général (A/58/395 et Corr.1)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7/Add.5, chap. I)

Mesures de sécurité interinstitutions

Rapport du Secrétaire général (A/58/188)

5. À sa 30e séance, le 23 décembre, conformément aux directives régissant l'usage du fonds de réserve (voir l'annexe de la résolution 42/211 de l'Assemblée générale en date du 21 décembre 1987), la Commission a examiné un état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions de dépenses révisées répondant aux critères concernant le fonds de réserve (A/C.5/58/34) et le rapport correspondant du Comité consultatif (A/58/7/Add.29). Après mûre réflexion, la Commission a décidé de recommander certaines modifications relatives aux incidences sur le budget-programme et aux prévisions de dépenses révisées, d'un montant total de 9 857 000 dollars (voir A/C.5/58/SR.30).

6. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la Cinquième Commission concernant chaque chapitre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005. Elles sont basées sur les propositions du Secrétaire général¹, les recommandations correspondantes du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², les prévisions de dépenses révisées présentées par le Secrétaire général et les crédits à ouvrir pour donner effet aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale à sa session en cours.

Recommandations de la Cinquième Commission concernant le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé</i>	Total
A. Chapitres des dépenses		
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>		
Projet de budget-programme	57 187,9	
Recommandations du Comité consultatif	(876,2)	
Incidences financières :		

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	91,9	
Dépenses administrative de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	1 504,5	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	1 551,9	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(479,1)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(38,1)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(221,6)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(53,5)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(163,3)	
Total (chap. 1er)		58 504,4
<i>2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence</i>		
Projet de budget-programme	492 911,4	
Recommandations du Comité consultatif	(3 941,1)	
Incidences financières :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	126,7	
Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	1 004,6	
Services de conférence et d'appui fournis au Comité contre le terrorisme	7 958,9	
Protection et promotion des droits et de la dignité des handicapés	596,8	
Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification	1 331,7	
Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	3 366,5	
Les océans et le droit de la mer	305,6	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	34 298,9	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(200,8)	
Postes nouveaux	(110,7)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(4,1)	
Publications	(7,5)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(2 256,4)	
Total (chap. 2)		535 380,5
<i>3. Affaires politiques</i>		
Projet de budget-programme	240 155,6	
Recommandations du Comité consultatif	(998,9)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Réévaluation des coûts (A/58/528)	1 095,2	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(178,2)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(23,3)	
Publications	(4,9)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(143,3)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(68,3)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(238,5)	
Total (chap. 3)		239 595,4
4. Désarmement		
Projet de budget-programme	17 670,3	
Recommandations du Comité consultatif	(508,8)	
Incidences financières :		
Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	254,2	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	585,2	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	123,3	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(3,2)	
Publications	(0,6)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(15,8)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(11,6)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(44,8)	
Total (chap. 4)		18 048,2
5. Opérations de maintien de la paix		
Projet de budget-programme	88 055,8	
Recommandations du Comité consultatif	(2 156,6)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	424,9	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(354,3)	
Conversions	(532,0)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(5,8)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(75,9)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(29,8)	
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve	1 492,9	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(695,0)	
Total (chap. 5)		86 124,2

	<i>Montant approuvé</i>	Total
6. Utilisation pacifique de l'espace		
Projet de budget-programme	4 807,1	
Recommandations du Comité consultatif	(27,5)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	719,9	
Cinquième Commission :		
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(1,7)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(3,4)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(10,0)	
Total (chap. 6)		5 484,4
7. Cour internationale de Justice		
Projet de budget-programme	28 668,6	
Recommandations du Comité consultatif	(283,2)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	3 624,7	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(120,1)	
Postes nouveaux	(166,8)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(1,0)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(34,0)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(49,8)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(100,5)	
Total (chap. 7)		31 537,9
8. Affaires juridiques		
Projet de budget-programme	37 900,3	
Recommandations du Comité consultatif	(568,2)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	1 518,1	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	93,3	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(4,2)	
Publications	(76,0)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(18,8)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(14,6)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(122,4)	
Total (chap. 8)		38 707,5
9. Affaires économiques et sociales		
Projet de budget-programme	136 462,3	
Recommandations du Comité consultatif	(2 316,1)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Incidences financières :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	(72,6)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	3 725,6	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	926,6	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(23,4)	
Divers	116,7	
Publications	(66,2)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(43,5)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(124,2)	
Suppression de postes d'agent des services généraux	(384,6)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(461,2)	
Total (chap. 9)		137 739,4
10. <i>Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement</i>		
Projet de budget-programme	4 233,1	
Recommandations du Comité consultatif	(24,8)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	133,9	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(85,3)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(2,4)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(6,6)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(8,0)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(8,0)	
Total (chap. 10)		4 231,9
11. <i>Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</i>		
Projet de budget-programme	9 103,6	
Recommandations du Comité consultatif	(44,4)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	336,9	
Cinquième Commission :		
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(4,5)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(7,3)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(19,5)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(20,8)	
Total (chap. 11)		9 344,0

	<i>Montant approuvé</i>	Total
12. Commerce et développement		
Projet de budget-programme	96 998,2	
Recommandations du Comité consultatif	(1 258,5)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	10 524,8	
Cinquième Commission		
Postes nouveaux	366,7	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(17,5)	
Divers	284,8	
Publications	(42,1)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(25,0)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(115,2)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(474,4)	
Total (chap. 12)		106 241,8
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC		
Projet de budget-programme	20 938,0	
(A/58/6 (Sect.13)/Add.1)	2 926,4	
Recommandations du Comité consultatif (A/58/7/Add.7)	(392,2)	
Total (chap. 13)		23 472,2
14. Environnement		
Projet de budget-programme	10 012,3	
Recommandations du Comité consultatif	(214,4)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	824,7	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(43,4)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(1,4)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(16,2)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(6,0)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(25,5)	
Total (chap. 14)		10 530,1
15. Établissements humains		
Projet de budget-programme	14 918,1	
Recommandations du Comité consultatif	(306,6)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	769,9	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	165,3	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(3,0)	
Publications	(6,2)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(12,3)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(19,8)	
Reclassements	57,8	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(27,0)	
Total (chap. 15)		15 536,2
16. Prévention du crime et justice pénale		
Projet de budget-programme	8 375,6	
Recommandations du Comité consultatif	(42,7)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	1 333,4	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(205,7)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(2,6)	
Publications	(11,4)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(2,9)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(32,0)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(18,9)	
Total (chap. 16)		9 392,8
17. Contrôle international des drogues		
Projet de budget-programme	18 078,5	
Recommandations du Comité consultatif	(376,8)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	2 680,7	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(258,6)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(8,3)	
Publications	(44,1)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(9,9)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(41,3)	
Reclassements	37,4	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(50,7)	
Total (chap. 17)		20 006,9
18. Développement économique et social en Afrique		
Projet de budget-programme	88 117,2	
Recommandations du Comité consultatif	(1 573,8)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	9 661,7	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	85,0	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(15,1)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Publications	(53,0)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(150,0)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(300,0)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(155,0)	
Total (chap. 18)		95 617,0
<i>19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique</i>		
Projet de budget-programme	64 727,1	
Recommandations du Comité consultatif	(1 092,6)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	3 254,6	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	70,0	
Postes nouveaux	81,4	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(5,1)	
Publications	(17,6)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(28,8)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(30,0)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(315,0)	
Total (chap. 19)		66 644,0
<i>20. Développement économique de l'Europe</i>		
Projet de budget-programme	46 948,1	
Recommandations du Comité consultatif	(842,0)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	5 036,1	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(124,2)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(7,1)	
Publications	(13,4)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(3,6)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(20,0)	
Suppression des postes d'agent des services généraux	(560,1)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(217,0)	
Total (chap. 20)		50 196,8
<i>21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes</i>		
Projet de budget-programme	81 211,7	
Recommandations du Comité consultatif	(1 904,9)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	2 083,2	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	85,0	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Postes nouveaux	(33,9)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(14,2)	
Publications	(26,9)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(77,3)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(117,0)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(401,7)	
Total (chap. 21)		80 804,0
<i>22. Développement économique et social en Asie occidentale</i>		
Projet de budget-programme	53 699,7	
Recommandations du Comité consultatif	(553,7)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	(448,7)	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	70,0	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(4,6)	
Publications	(5,7)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(50,0)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(100,0)	
Reclassements	100,8	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(227,4)	
Total (chap. 22)		52 480,4
<i>23. Programme ordinaire de coopération technique</i>		
Projet de budget-programme	44 197,1	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	2 682,1	
Cinquième Commission :		
Réévaluation des coûts de la coopération technique	(4 007,7)	
Total (chap. 23)		42 871,5
<i>24. Droits de l'homme</i>		
Projet de budget-programme	53 540,4	
Recommandations du Comité consultatif	(1 867,3)	
Incidences financières :		
Résolutions et décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	12,8	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	4 649,2	
Recommandations du Comité consultatif	711,4	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	200,0	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(20,8)	
Publications	(5,7)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(41,6)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(226,4)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(157,5)	
Total (chap. 24)		56 794,5
<i>25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés</i>		
Projet de budget-programme	49 282,1	
Recommandations du Comité consultatif	(1 274,1)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	7 973,9	
Cinquième Commission :		
HCR	750,0	
Total (chap. 25)		56 731,9
<i>26. Réfugiés de Palestine</i>		
Projet de budget-programme	32 585,1	
Recommandations du Comité consultatif	(190,0)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	626,0	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	859,3	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1,2)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(27,4)	
Total (chap. 26)		33 851,8
<i>27. Aide humanitaire</i>		
Projet de budget-programme	22 905,3	
Recommandations du Comité consultatif	(900,8)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	983,7	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	399,0	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(15,7)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(47,1)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(55,2)	
Reclassements	61,4	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(38,3)	
Total (chap. 27)		23 292,3
<i>28. Information</i>		
Projet de budget-programme	158 802,0	
Recommandations du Comité consultatif	(1 855,0)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	2 976,7	
Cinquième Commission :		

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Infrastructure des services communs	(721,9)	
Centres d'information des Nations Unies	(2 000,0)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(12,6)	
Divers	105,2	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(168,6)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(473,9)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(782,0)	
Total (chap. 28)		155 869,9
<i>29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion</i>		
Projet de budget-programme	9 698,3	
Recommandations du Comité consultatif	(371,8)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	278,2	
Cinquième Commission :		
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(0,8)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(10,1)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(10,3)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(47,2)	
Total (chap. 29A)		9 536,3
<i>29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>		
Projet de budget-programme	28 343,9	
Recommandations du Comité consultatif	(537,6)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	773,4	
Cinquième Commission :		
Postes nouveaux	(154,9)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(0,4)	
Publications	(0,8)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(75,0)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(49,7)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(151,2)	
Total (chap. 29B)		28 147,7
<i>29C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>		
Projet de budget-programme	56 804,2	
Recommandations du Comité consultatif	(415,7)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	866,8	
Cinquième Commission :		
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(6,2)	
Publications	(4,4)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(21,7)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(74,7)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(197,2)	
Total (chap. 29C)		56 951,1
<i>29D. Bureau des services centraux d'appui</i>		
Projet de budget-programme	268 766,8	
Recommandations du Comité consultatif	(6 910,6)	
Incidences financières :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	72,6	
Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	69,7	
Services de conférence et d'appui fournis au Comité contre le terrorisme	234,1	
Promotion et protection des droits et de la dignité des handicapés	29,4	
Réévaluation des coûts (A/28/528)	(29,8)	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(1 099,6)	
Postes nouveaux	(85,3)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(10,4)	
Publications	(13,5)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(476,9)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(160,1)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(1 155,1)	
Total (chap. 29D)		259 231,3
<i>29E. Administration (Genève)</i>		
Projet de budget-programme	98 460,3	
Recommandations du Comité consultatif	(1 515,6)	
Incidences financières :		
Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification	7,0	
Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures	27,9	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	16 997,5	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(658,4)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(1,0)	
Divers	(590,0)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(142,5)	

	<i>Montant approuvé</i>	Total
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(163,7)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(941,5)	
Total (chap. 29E)		111 480,0
<i>29F. Administration (Vienne)</i>		
Projet de budget-programme	27 847,9	
Recommandations du Comité consultatif	(455,9)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	5 672,2	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(200,2)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(0,4)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(36,4)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(76,7)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(142,5)	
Total (chap. 29F)		32 608,0
<i>29G. Administration (Nairobi)</i>		
Projet de budget-programme	16 207,7	
Recommandations du Comité consultatif	(101,0)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	2 464,6	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(51,0)	
Postes nouveaux	(134,7)	
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(0,4)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(28,4)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(33,3)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(109,0)	
Total (chap. 29G)		18 214,5
<i>30. Contrôle interne</i>		
Projet de budget-programme	22 847,4	
Recommandations du Comité consultatif	(368,3)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	823,7	
Cinquième Commission :		
Taux de l'indemnité journalière de subsistance	(11,2)	
Heures supplémentaires et sursalaire de nuit	(8,9)	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(10,8)	
Reclassements	20,3	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(65,0)	
Total (chap. 30)		23 227,2

	<i>Montant approuvé</i>	Total
31. Activités administratives financées en commun		
Projet de budget-programme	24 533,6	
Recommandations du Comité consultatif	(299,9)	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	261,7	
Cinquième Commission :		
Corps commun d'inspection	(1 505,2)	
Total (chap. 31)		22 990,2
32. Dépenses spéciales		
Projet de budget-programme	78 284,5	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	1 274,3	
Cinquième Commission :		
Infrastructure des services communs	(103,7)	
Total (chap. 32)		79 455,1
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien		
Projet de budget-programme	54 245,0	
Incidences financières :		
Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 032,0	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	3 374,3	
Total (chap. 33)		58 651,3
34. Contributions du personnel		
Projet de budget-programme	376 606,4	
Recommandations du Comité consultatif	(4 072,8)	
Incidences financières :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	48,6	
Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	47,1	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	14 076,5	
Recommandations du Comité consultatif	427,0	
Cinquième Commission :		
Créations/conversions/suppressions/reclassements de postes	(2 838,1)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(2 024,0)	
Total (chap. 34)		382 270,7

	<i>Montant approuvé</i>	Total
<i>35. Compte pour le développement</i>		
Projet de budget-programme	13 065,0	
Total (chap. 35)		13 065,0
Total A (chapitres des dépenses)		3 160 860,3
B. Chapitres des recettes		
<i>1. Recettes provenant des contributions du personnel</i>		
Projet de budget-programme	380 712,5	
Recommandations du Comité consultatif	(4 136,2)	
Incidences financières :		
Résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003	48,6	
Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects	47,1	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	14 293,8	
Recommandations du Comité consultatif	427,0	
Cinquième Commission :		
Créations/conversions/suppressions/reclassements de postes	(2 838,1)	
Gel du recrutement des agents des services généraux	(2 063,0)	
Total (chap. 1er des recettes)		386 491,7
<i>2. Recettes générales</i>		
Projet de budget-programme	23 019,1	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	1 024,1	
Total (chap. 2 des recettes)		24 043,2
<i>3. Services destinés au public</i>		
Projet de budget-programme	3 591,8	
Recommandations du Comité consultatif	330,2	
Réévaluation des coûts (A/58/528)	546,0	
Cinquième Commission :		
Gel du recrutement des agents des services généraux	288,9	
Total (chap. 3 des recettes)		4 756,9
Total B (chapitres des recettes)		415 291,8

II. Examen des propositions concernant le projet de budget-programme

A. Projet de résolution A/C.5/58/L.48

7. À la 30e séance, le 23 décembre 2003, le représentant du Pakistan, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté et rectifié oralement le projet de résolution A/C.5/58/L.48, intitulé « Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 ».

8. À la même séance, avant l'adoption du projet de résolution, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Italie (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres de l'Union européenne, ainsi que de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de Chypre, de la Croatie, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Hongrie, de l'Islande, de la Lettonie, du Liechtenstein, de la Lituanie, de Malte, de la Norvège, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie et de la Turquie), du Maroc (au nom des États Membres de l'ONU qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine), des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie (voir A/C.5/58/SR.30).

9. À la même séance également, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.48, tel qu'il avait été rectifié oralement (voir par. 79, projet de résolution I).

10. Après l'adoption du projet de résolution, le représentant du Japon a fait une déclaration pour expliquer sa position (voir A/C.5/58/SR.30).

B. Projet de résolution A/C.5/58/L.49

11. À sa 30e séance, le 23 décembre 2003, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.49, intitulé « Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 ».

12. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.49 (voir par. 79, projet de résolution II).

13. Dans ce projet de résolution, la Commission recommandait d'ouvrir un crédit de 3 160 860 300 dollars (montant brut) (projet de résolution II A), et prévoyait des recettes (autres que celles provenant des contributions du personnel) d'un montant de 28 800 100 dollars (projet de résolution II B). Les dépenses nettes de l'exercice biennal 2004-2005 étaient donc estimées à 3 132 060 200 dollars (dont le financement faisait l'objet du projet de résolution II C).

14. Dans ce même projet de résolution, la Commission recommandait de prévoir des recettes provenant des contributions du personnel d'un montant de 382 270 700 dollars, à créditer au Fonds de péréquation des impôts, à partir duquel les États Membres sont crédités de montants calculés conformément à la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1955.

C. Projet de résolution A/C.5/58/L.51

15. À sa 30e séance, le 23 décembre 2003, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.51, intitulé « Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2004-2005 », présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses.

16. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.51 (voir par. 79, projet de résolution IV).

D. Projet de résolution A/C.5/58/L.52

17. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.52, intitulé « Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 », présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses.

18. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.52 (voir par. 79, projet de résolution V).

19. Dans ce projet de résolution, la Commission recommande de fixer à 100 millions de dollars le montant du Fonds de roulement.

III. Examen de propositions concernant des questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

20. À sa 30e séance, le 23 décembre 2003, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.50, intitulé « Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 », présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses. Il contenait les projets de résolution et de décision A/C.5/58/L.14, 19 à 23, 30, 31, 40 et 43, ainsi que d'autres recommandations adoptées par la Commission en consultations officieuses.

A. Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

21. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 22e séances, les 31 octobre et 3 et 26 novembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 22).

22. À sa 22e séance, le 26 novembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.14, intitulé « Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications », présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant du Costa Rica.

23. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.14. Elle y recommandait notamment à l'Assemblée générale :

a) De prendre note du rapport du Secrétaire général et d'accueillir avec satisfaction les mesures prises pour donner suite à toutes les demandes formulées dans sa résolution 57/304;

b) De réaffirmer que les retours sur investissement escomptés des principaux projets prévus ou proposés doivent être exprimés, autant que faire se peut, sous forme d'indications chiffrées;

c) De prendre note du rapport du Corps commun d'inspection, des observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination y relatives, et du rapport correspondant du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. I).

B. Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

24. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 22e séances, les 31 octobre, 3 et 26 novembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 22).

25. À la 22e séance, le 26 novembre, le représentant du Venezuela, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté le projet de résolution A/C.5/58/L.22, intitulé « Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ».

26. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.22. Elle y recommandait notamment à l'Assemblée générale

de prendre note du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. II).

C. Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

27. La Commission a examiné la question à ses 22e et 26e séances, les 26 novembre et 10 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.22 et 26).

28. À la 26e séance, le 10 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.30, intitulé « Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement », présenté par le Président à l'issue de consultations officielles coordonnées par le représentant de la Belgique.

29. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.30. Elle y recommandait à l'Assemblée générale :

a) D'approuver l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, au titre de 2004, d'une subvention de 227 600 dollars imputable sur le budget ordinaire approuvé de l'Organisation, étant entendu qu'il n'y aurait pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

b) De prier le Secrétaire général de lui faire rapport durant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, sur la nécessité de continuer d'accorder une subvention à l'Institut, en tenant compte des rapports antérieurs et de toutes décisions pertinentes sur la question des subventions (voir par. 79, projet de résolution III, sect. III).

D. Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes

30. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 30e séances, les 31 octobre, 3 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 30).

31. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.31, intitulé « Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes », présenté par le Vice-Président à l'issue de consultations officielles.

32. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de résolution A/C.5/58/L.31. Elle y recommandait à l'Assemblée générale :

a) D'autoriser la modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi;

b) D'ouvrir, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, le crédit nécessaire pour financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à

Nairobi, à hauteur de 1 032 000 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve;

c) De décider qu'un montant de 1 020 000 dollars, prélevé sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours, servira à financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

d) De prier le Secrétaire général de lui rendre compte de la façon dont auront fonctionné les installations de conférence modernisées de l'Office des Nations Unies à Nairobi au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (voir par. 79, projet de résolution III, sect. IV).

E. Missions politiques spéciales : prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité

33. La Commission a examiné la question à ses 27^e et 30^e séances, les 11 et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR. 27 et 30).

34. À sa 30^e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de résolution A/C.5/58/L.40, intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », présenté par le Président à l'issue de consultations officieuses.

35. À la même séance, la Commission a décidé sans procéder à un vote de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre note du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions diplomatiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité;

b) De souscrire aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, sous réserve des dispositions de la résolution;

c) De décider de ne pas souscrire à l'observation du Comité consultatif figurant au paragraphe 26 de son rapport;

d) De prier le Secrétaire général d'étudier plus avant les synergies et les complémentarités qui existent entre diverses missions et d'autres entités compétentes des Nations Unies, dans un souci d'efficacité et pour assurer l'utilisation optimale des ressources, et de rendre compte de la situation dans le cadre des futurs projets de budget des missions politiques spéciales;

e) De prier également le Secrétaire général de développer le traitement réservé aux grandes missions en vue de fournir des informations comparables à celles figurant dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

f) D'approuver l'imputation d'un montant de 133 119 500 dollars des États-Unis pour les 17 missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 de la deuxième section du rapport du Secrétaire général, découlant de décisions prises ou à prendre par le Conseil de sécurité, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au

titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

g) D'approuver l'imputation d'un montant supplémentaire de 2 172 400 dollars pour la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour la période du 1er janvier au 4 février 2004, découlant de l'adoption de la résolution 58/275 du 23 décembre 2003, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

h) D'approuver également l'imputation d'un montant de 7 185 000 dollars pour les trois missions politiques spéciales présentées dans le tableau I de la première section du rapport du Secrétaire général, découlant de décisions prises ou à prendre par l'Assemblée générale, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir par. 79, projet de résolution III, sect. V).

F. Corps commun d'inspection

36. La Commission a examiné la question à ses 10e à 13e et 30e séances, du 28 au 31 octobre et le 23 décembre 2003, dans le cadre du débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir A/C.5/58/SR.10 à 13 et 30).

37. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale :

a) D'approuver le budget du Corps commun d'inspection pour 2004, soit un montant brut de 4 900 800 dollars;

b) De décider de se prononcer sur le montant brut du budget du Corps commun d'inspection pour 2005 lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (voir par. 79, projet de résolution III, sect. VI).

G. Commission de la fonction publique internationale

38. La Commission a examiné la question à ses 10e à 13e et 30e séances, du 28 au 31 octobre et le 23 décembre 2003, dans le cadre du débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir A/C.5/58/SR.10 à 13 et 30).

39. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le budget de la Commission de la fonction publique internationale pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 14 724 100 dollars (voir par. 79, projet de résolution III, sect. VII).

H. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

40. La Commission a examiné la question à ses 10e à 13e et 30e séances, du 28 au 31 octobre et le 23 décembre 2003, dans le cadre du débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir A/C.5/58/SR.10 à 13 et 30).

41. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 86 375 800 dollars (voir par. 79, projet de résolution III, sect. VIII).

I. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003

42. La Commission a examiné la question à ses 22e et 30e séances, les 26 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.22 et 30).

43. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De prendre note du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif;

b) De noter que les crédits supplémentaires au titre de la réunion du Comité d'experts de l'administration publique, soit 58 300 dollars, ne sont plus nécessaires;

c) D'inviter le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/264 du 23 juillet 2003 concernant l'organisation du Forum social, d'inviter le Conseil à tenir le Forum immédiatement avant les sessions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et de décider que les ressources correspondantes, soit 12 800 dollars des États-Unis, seront imputées sur le fonds de réserve;

d) D'inviter le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/269 du 23 juillet 2003 afin d'examiner la possibilité de ne pas tenir des séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme dans le cadre de sa soixantième session, de prier le Secrétaire général de fournir les services de conférence qui pourraient être requis par suite de l'adoption de la décision 2003/269 du Conseil, telle qu'elle aura été revue, et de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur les dépenses correspondantes dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, et de décider qu'un montant de 193 800 dollars sera mis de côté dans le fonds de réserve, au cas où la prestation de tels services entraînerait des dépenses supplémentaires (voir par. 79, projet de résolution III, sect. IX).

J. Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

44. La Commission a examiné la question à ses 21e, 27e et 30e séances, les 24 novembre et 11 et 23 décembre (voir A/C.5/58/SR.21, 27 et 30).

45. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De souscrire aux recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; et sur les incidences administratives et budgétaires du rapport du Comité permanent du Comité mixte;

b) D'approuver les dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 80 770 800 dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 et le maintien du montant initial net du crédit prévu pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre de l'administration de la Caisse, soit 74 384 900 dollars;

c) D'approuver un montant supplémentaire de 1 504 500 dollars en sus des ressources prévues au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005, qui représente la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse revenant à l'Organisation des Nations Unies;

d) D'autoriser le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant ne dépassant pas 200 000 dollars (voir par. 79, projet de résolution III, sect. X).

K. Missions politiques spéciales

46. La Commission a examiné la question à ses 29e et 30e séances, les 18 et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.29 et 30).

47. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a recommandé à l'Assemblée générale de noter qu'un solde de 26 954 800 dollars reste disponible sur le montant de 169 431 700 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XI).

L. Projet de budget-programme concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC

48. La Commission a examiné la question à ses 16e et 30e séances, les 5 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.16 et 30).

49. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver le montant de 23 472 200 dollars proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XII).

M. Effets de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation

50. La Commission a examiné la question à ses 22e et 30e séances, les 25 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.22 et 30).

51. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de prendre note des prévisions révisées résultant de la réévaluation due aux incidences de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XIII).

N. Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

52. La Commission a examiné la question à ses 22e et 30e séances, les 25 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.22 et 30).

53. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De décider d'annuler la dette accumulée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au titre des loyers et des charges, soit un montant de 321 184 dollars;

b) De prier le Secrétaire général d'inviter le Conseil d'administration de l'Institut de rationaliser la structure financière de l'Institut, notamment en envisageant d'appliquer un taux cohérent pour l'appui aux programmes imputé sur le Fonds de subventions à des fins spéciales, afin de l'aligner sur le taux standard utilisé par l'Organisation, et de décider de reprendre l'examen de la question à sa cinquante-neuvième session (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XIV).

O. Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

54. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 30e séances, les 31 octobre, 3 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 30).

55. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif, et de noter en outre, à cet égard, qu'il n'y aurait aucune incidence sur le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XV).

P. Fonds de réserve

56. La Commission a examiné la question à ses 29e et 30e séances, les 18 et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.29 et 30).

57. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé de recommander à l'Assemblée générale de noter que le solde du fonds de réserve s'établissait à 11 314 500 dollars (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XVI).

Q. Services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité

58. La Commission a examiné la question à ses 28e et 30e séances, les 16 et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.28 et 30).

59. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé, sans procéder à un vote, de recommander à l'Assemblée générale :

a) De rappeler le paragraphe 2 de sa résolution 56/288, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'assurer la fourniture de services de conférence et de services d'appui au Comité contre le terrorisme sans compromettre les autres activités relevant des services de conférence;

b) De décider d'ouvrir un crédit d'un montant de 8 193 000 dollars pour financer les réunions du Comité contre le terrorisme, 7 958 900 dollars étant inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et 234 100 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XVII).

R. Compte pour le développement

60. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 22e séances, les 31 octobre, 3 et 26 novembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 22).

61. À la 22e séance, le 26 novembre, le représentant de l'Uruguay, coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté le projet de décision A/C.5/58/L.19, intitulé « Compte pour le développement ».

62. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de décision A/C.5/58/L.19. Elle y recommandait à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général, et de souscrire aux recommandations du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XVIII).

S. Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires

63. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 22e séances, les 31 octobre, 3 et 26 novembre 2003 (voir A/C.5/58/SR. 13, 14 et 22).

64. À la 22e séance, le 26 novembre, le représentant du Venezuela, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officieuses sur la question, a présenté le projet de décision A/C.5/58/L.20, intitulé « Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires ».

65. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de décision A/C.5/58/L.20. Elle y recommandait à l'Assemblée générale :

- a) De réaffirmer sa résolution 41/213;
- b) De prendre note que les incidences de l'inflation et des fluctuations monétaires sur le budget pouvaient être aussi bien positives que négatives;
- c) De prendre note du rapport du Secrétaire général sur les dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires et du rapport correspondant du Comité consultatif;
- d) De prier le Secrétaire général d'étudier la possibilité de créer un fonds de réserve pour utiliser les gains de change et de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif, un rapport à ce sujet à sa soixantième session (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XIX).

T. Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales

66. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 22e séances, les 31 octobre, 3 et 26 novembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 22).

67. À la 22e séance, le 26 novembre, le représentant du Venezuela, Vice-Président de la Commission et coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté le projet de décision A/C.5/58/L.21, intitulé « Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales ».

68. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/58/L.21 sans le mettre aux voix. Elle y recommandait à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XX).

U. Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

69. La Commission a examiné la question à ses 13e, 14e et 22e séances, les 31 octobre, 3 et 26 novembre 2003 (voir A/C.5/58/SR.13, 14 et 22).

70. À la 22e séance, le 26 novembre, le représentant de l'Iran, coordonnateur des consultations officielles sur la question, a présenté le projet de décision A/C.5/58/L.23, intitulé « Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux ».

71. À la même séance, la Commission a adopté sans le mettre aux voix le projet de décision A/C.5/58/L.23. Elle y recommandait à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XXI).

V. Plan-cadre d'équipement

72. La Commission a examiné la question à ses 25e et 30e séances, les 4 et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR. 25 et 30).

73. À la 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé sans procéder à un vote de recommander à l'Assemblée générale de décider de prendre note du rapport du Secrétaire général, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes et du rapport correspondant du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XXII).

W. Administration et gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

74. La Commission a examiné la question à ses 22e, 23e et 30e séances, les 26 novembre, 1er et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR. 22, 23 et 30).

75. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission a décidé sans procéder à un vote de prendre note du rapport du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XXIII).

X. Incidences financières et administratives des décisions et recommandations figurant dans le rapport de 2003 de la Commission de la fonction publique internationale

76. La Commission a examiné la question à ses 18e et 30e séances, les 10 novembre et 23 décembre 2003 (voir A/C.5/58/SR. 18 et 30).

77. À sa 30e séance, le 23 décembre, la Commission était saisie du projet de décision A/C.5/58/L.4, intitulé « Incidences financières et administratives des décisions et recommandations figurant dans le rapport de 2003 de la Commission de la fonction publique internationale ».

78. À la même séance, la Commission a décidé sans procéder à un vote de recommander à l'Assemblée générale de prendre note de l'état du Secrétaire général et du rapport correspondant du Comité consultatif (voir par. 79, projet de résolution III, sect. XXIV).

IV. Recommandations de la Cinquième Commission

79. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution ci-après :

Projet de résolution I Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions 41/213 du 19 décembre 1986 et 42/211 du 21 décembre 1987, la section VI de sa résolution 45/248 B du 21 décembre 1990 et sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001,

Rappelant ses résolutions 57/280 et 57/282 du 20 décembre 2002,

Rappelant également ses résolutions 57/292 du 20 décembre 2002 et 57/311 du 18 juin 2003,

Réaffirmant les mandats respectifs du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du Comité du programme et de la coordination pour ce qui est du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005,

Ayant examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² et du Comité du programme et de la coordination³,

1. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires;
2. *Réaffirme également* l'article 153 de son règlement intérieur;
3. *Réaffirme en outre* les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, ainsi que le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies;
4. *Se félicite* que le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹ ait été soumis en temps voulu;
5. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination au sujet du texte explicatif concernant les programmes du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 figurant dans le rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-troisième session³, sous réserve des dispositions de la présente résolution telles qu'elles sont prises en compte à l'annexe I;

¹ A/58/6 (Introduction), A/58/6 (Sect. 1) à (Sect. 35), A/58/6 (Sect. 13)/Add.1, A/58/6 (Sect. 14)/Rev.1 et A/58/6 (Income Sect. 1) à (Income Sect. 3) et A/58/6/Corr.1.

² *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 7 et rectificatif (A/58/7/Corr.1) et A/58/7/Add.13.*

³ *Ibid.*, *Supplément No 16 (A/58/16).*

⁴ ST/SGB/2000/8.

6. *Approuve* les textes explicatifs des programmes du chapitre 14 (Environnement) et du chapitre 24 (Droits de l'homme) tels qu'ils sont également présentés à l'annexe I;

7. *Fait siennes* les conclusions et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les ressources affectées à des postes et les ressources non affectées à des postes figurant dans son rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁵, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

8. *Décide* que des taux de vacance de 5,5 % pour les postes d'administrateur et de fonctionnaire de rang supérieur et de 3,8 % pour les postes d'agent des services généraux serviront de base pour le calcul du budget pour l'exercice biennal 2004-2005;

9. *Décide également* de maintenir la pratique actuelle consistant à réévaluer les coûts, sauf dans le cas du chapitre 23 du projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal (Programme ordinaire de coopération technique);

10. *Décide en outre* de revenir sur la question de la réévaluation des coûts à sa cinquante-neuvième session dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 et, à ce propos, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ledit rapport des renseignements sur l'écart apparaissant dans les besoins projetés liés à la réévaluation des coûts découlant de l'inflation et de l'évolution des taux de change entre octobre 2003 et le moment de l'établissement de son rapport;

11. *Prie* le Comité des commissaires aux comptes, agissant en consultation avec le Secrétaire général, d'examiner la méthode applicable à la réévaluation des coûts et de lui rendre compte de ses conclusions à sa cinquante-neuvième session, notamment en proposant le mécanisme le plus indiqué pour gérer les aspects de la méthode de réévaluation des coûts qui ont trait aux monnaies;

12. *Prend note* des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet de la notion de « gestion globale des effectifs » aux paragraphes 73 à 78 et 143 de son rapport;

13. *Réaffirme* le paragraphe 35 de sa résolution 57/300 du 20 décembre 2002;

14. *Prie* le Secrétaire général d'entreprendre, à titre expérimental, les transferts de poste qui seraient nécessaires pendant l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 afin de faire face à l'évolution des besoins de l'Organisation dans la réalisation des programmes et activités qu'elle est chargée d'exécuter, conformément aux principes suivants :

a) L'expérience sera limitée au transfert d'un maximum de 50 postes dans l'ensemble de l'Organisation;

b) L'expérience n'entraînera aucun changement dans les politiques de gestion des ressources humaines de l'Organisation;

⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 7 et rectificatif (A/58/7 et Corr.1).

c) Le projet de budget-programme reste le principal instrument dont dispose le Secrétaire général pour énoncer les besoins de l'Organisation en ressources et en personnel;

d) Le pouvoir de transférer des postes n'empêche en aucun cas le Secrétaire général de demander des postes supplémentaires pendant la durée de l'expérience;

e) L'expérience n'aura pas pour effet d'aggraver des taux de vacance de postes élevés dans les chapitres du budget;

f) L'expérience ne s'applique pas aux services linguistiques;

g) Les transferts d'un chapitre à l'autre ne seront effectués qu'une fois que toutes les possibilités d'utilisation des ressources disponibles dans les chapitres du budget qui profiteront du transfert auront été épuisées;

h) L'expérience ne sera pas effectuée comme suite à des résolutions de l'Assemblée générale demandant l'application de décisions « dans les limites des ressources disponibles »;

i) Il sera fait rapport à l'Assemblée générale dans le contexte des rapports annuels sur l'exécution du budget;

j) Le Secrétaire général est prié d'informer périodiquement le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au sujet des mesures prises;

15. *Prie également* le Secrétaire général de faire en sorte que l'expérience ne limite en aucune façon les possibilités de recruter des candidats extérieurs à des postes à toutes les classes;

16. *Prie en outre* le Secrétaire général de lui rendre compte au cours de la reprise de sa cinquante-neuvième session des incidences de l'expérience au point de vue des politiques de gestion des ressources humaines;

17. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif, pour qu'elle l'examine à sa soixantième session, un rapport détaillé sur l'état d'avancement de l'expérience ainsi que sur les enseignements tirés de celle-ci, portant sur les aspects suivants :

a) Incidences pour les dispositions pertinentes des Règlement et règles de gestion financière de l'Organisation;

b) Incidences supplémentaires éventuelles sur les politiques de gestion des ressources humaines;

c) Difficultés rencontrées par le Secrétaire général dans l'exercice de la latitude qui lui est laissée par les résolutions de l'Assemblée générale 48/228 C du 29 juillet 1994 et 50/214 du 23 décembre 1995 ainsi que par l'article 5.6 du Règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies⁶;

d) Mesures visant à éviter que cette politique ait des répercussions négatives sur les chapitres à taux de vacance de postes élevés;

⁶ ST/SGB/2003/7.

e) Développement des éléments demandés au paragraphe 35 de la résolution 57/300;

f) Recommandations concernant l'application éventuelle de cette formule à la gestion future des effectifs.

18. *Décide* que les effectifs de chaque année de l'exercice biennal 2004-2005 seront ceux qui figurent à l'annexe II de la présente résolution;

19. *Décide également*, nonobstant la proposition du Secrétaire général et les recommandations du Comité consultatif, d'approuver les nouveaux postes à financer au moyen du budget ordinaire de l'exercice biennal 2004-2005 tels qu'ils figurent à l'annexe III de la présente résolution;

20. *Rappelle* les paragraphes 8 et 9 de sa résolution 57/300 et note à cet égard que le Secrétaire général propose dans son rapport sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁷ de créer deux postes, un de la classe P-5 et un de la classe P-4, pour le sous-programme 2, et d'un poste D-1 et d'un poste P-4 pour le sous-programme 3 du chapitre 24 (Droits de l'homme)⁸ du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, qui sont liés à l'exécution des décisions 3 et 4 exposées dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement »⁹;

21. *Décide* de créer les postes susmentionnés comme il est indiqué à l'annexe III à la présente résolution;

22. *Décide également* de revenir sur cette question dans le contexte des décisions que prendront les organes intergouvernementaux compétents sur les questions visées aux paragraphes 8 et 9 de sa résolution 57/300;

23. *Décide en outre* de reclasser à P-5 quatre postes de la classe P-4, dont un au chapitre 15 (Établissements humains)¹⁰, un au chapitre 17 (Contrôle international des drogues)¹¹ et deux au chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale)¹², et de reclasser à D-2 un poste D-1 au chapitre 30 (Contrôle interne)¹³ et au rang de sous-secrétaire général un poste D-2 au chapitre 27 (Aide humanitaire)¹⁴;

24. *Décide* d'approuver les transformations de postes demandées par le Secrétaire général et recommandées par le Comité consultatif, à l'exception des deux postes, un poste P-4 et un poste P-3, dont la transformation avait été proposée du Fonds d'affectation volontaire pour l'assistance au déminage au chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix)¹⁵, comme indiqué à l'annexe IV à la présente résolution;

25. *Prie* le Secrétaire général de suspendre la procédure de recrutement aux nouveaux postes vacants de la catégorie des services généraux pour l'exercice

⁷ A/58/569.

⁸ A/58/6 (Sect. 24).

⁹ A/57/387 et Corr.1.

¹⁰ A/58/6 (Sect. 15).

¹¹ A/58/6 (Sect. 17).

¹² A/58/6 (Sect. 22) et A/58/6/Corr.1.

¹³ A/58/6 (Sect. 30) et A/58/6/Corr.1.

¹⁴ A/58/6 (Sect. 27) et A/58/6/Corr.1.

¹⁵ A/58/6 (Sect. 5) et A/58/6/Corr.1.

biennal 2004-2005, sauf pour le personnel des services de sûreté et de sécurité et les assistants d'édition (opérateurs de traitement de texte) dans les fonctions linguistiques, et le prie également de lui rendre compte des progrès accomplis et des effets de ces mesures dans le contexte des rapports sur l'exécution du budget;

26. *Décide* de supprimer six postes d'agent des services généraux, dont trois au Département des affaires économiques et sociales et trois à la Commission économique pour l'Europe;

27. *Décide également* de réduire encore de 3 200 000 dollars le montant demandé au titre de la réinscription de crédits pour les services communs;

28. *Décide en outre* de réduire de 2,5 millions de dollars le montant demandé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions);

29. *Décide* que la réduction visée au paragraphe 28 ci-dessus ne s'appliquera pas au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence)¹⁶;

30. *Décide également* de réduire de 2 millions de dollars le montant demandé au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit, comme indiqué au paragraphe 84 du premier rapport du Comité consultatif sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁵, et décide en outre que les réductions pertinentes ne s'appliqueront pas aux opérations de sécurité, et invite le Secrétaire général à fournir des précisions au sujet des ressources nécessaires au titre des heures supplémentaires et du sursalaire de nuit dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget;

31. *Prie* le Secrétaire général de mettre un terme au versement d'une indemnité journalière de subsistance à un taux plus élevé à partir d'une certaine classe;

32. *Décide* de réduire de 400 000 dollars le montant total affecté aux publications;

33. *Décide également* de maintenir les crédits au titre de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au niveau recommandé par le Secrétaire général;

34. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 38 200 dollars au chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales)¹⁷, demandé au titre de l'établissement de documents du Comité exécutif sur les questions de stratégies communes ou à l'appui des travaux du Comité concernant des publications ayant trait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

35. *Décide* d'ouvrir un crédit de 78 500 dollars au chapitre 9 (Département des affaires économiques et sociales) demandé au titre du sous-programme 2 pour les consultants et experts;

36. *Décide également* de reporter à une date ultérieure l'ouverture des crédits au titre du Corps commun d'inspection pour 2005;

¹⁶ A/58/6 (Sect. 2) et A/58/6/Corr.1.

¹⁷ A/58/6 (Sect. 9).

37. *Décide en outre* d'ouvrir un crédit de 1 858 600 dollars au titre des consultants et experts pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement;

38. *Décide* d'ouvrir un crédit de 56 731 900 dollars au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour l'exercice biennal 2004-2005;

39. *Décide également* de réduire de 2 millions de dollars le montant alloué aux centres d'information des Nations Unies;

40. *Décide en outre* de reporter l'examen du crédit de 590 000 dollars demandé pour le système de secours du réseau de l'Office des Nations Unies à Genève jusqu'à ce que toutes les solutions possibles aient été examinées et qu'elle en ait été informée;

41. *Décide également* de réinscrire un montant de 105 200 dollars au chapitre 28 (Département de l'information)¹⁸ au titre des fournitures et accessoires pour les services de diffusion;

42. *Rappelle* sa décision 57/574 du 20 décembre 2002 et prie le Secrétaire général de continuer à étendre le site Web des Nations Unies en transférant les postes linguistiques nécessaires et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session de l'application de cette décision;

43. *Décide* d'examiner la proposition du Secrétaire général relative au transfert des secrétariats techniques des Cinquième et Sixième Commissions à sa cinquante-neuvième session afin de prendre une décision dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

44. *Rappelle* sa résolution 57/24 du 19 novembre 2002, l'article 5.6 et les critères énoncés à l'article 105.6 a) des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation⁴, et prie le Secrétaire général de lui rendre compte, dans le contexte du premier rapport sur l'exécution du budget, des possibilités de financement ou de mobilisation de ressources extrabudgétaires pour le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*;

45. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport sur le renforcement de l'application de l'article 105.6 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes;

46. *Prie également* le Secrétaire général de continuer d'appliquer la stratégie relative aux technologies de l'information et des communications et de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport d'étape sur les effets des investissements dans les technologies de l'information et des communications;

47. *Prie en outre* le Secrétaire général d'examiner la structure et les fonctions de tous les bureaux de liaison ou de représentation à New York d'organisations ayant leur siège ailleurs qui sont financés par le budget ordinaire et de lui faire rapport à la reprise de sa cinquante-huitième session sur les possibilités d'améliorer l'efficacité;

¹⁸ A/58/6 (Sect. 28) et A/58/6/Corr.1.

48. *Prie* le Secrétaire général de procéder à un examen approfondi et détaillé du programme ordinaire de coopération technique et de lui soumettre des propositions appropriées à sa cinquante-neuvième session;

49. *Prie également* le Secrétaire général de lui soumettre à sa cinquante-neuvième session une proposition concernant l'application progressive de l'article 20 du Statut du Haut Commissariat pour les réfugiés afin d'en assurer l'application intégrale;

50. *Prie en outre* le Secrétaire général de procéder, par l'intermédiaire du Bureau des services de contrôle interne, à un examen du fonctionnement et de la gestion des bibliothèques de l'Organisation des Nations Unies, afin de réduire les besoins en personnel de ces bibliothèques sur la base des progrès technologiques dans la prestation de services d'information, et de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-neuvième session;

51. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session des propositions tendant à doter le Bureau de la gestion des ressources humaines de moyens plus efficaces pour réduire le niveau de sous-représentation des États Membres et le nombre d'États Membres non représentés;

52. *Prie également* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'étudier l'existence sur les marchés locaux de l'emploi des compétences faisant désormais l'objet d'un recrutement sur le plan international pour les postes de la catégorie des services généraux et de lui rendre compte à sa cinquante-neuvième session des conclusions de cette étude et des conséquences à en tirer;

53. *Réaffirme* les dispositions du paragraphe 5 de sa résolution 57/307 du 15 avril 2003 et prie le Secrétaire général d'assurer l'indépendance du Tribunal administratif des Nations Unies et la séparation de son secrétariat du Bureau des affaires juridiques, et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session le rapport demandé dans la résolution susmentionnée au sujet de son indépendance financière;

54. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte des nouveaux progrès accomplis afin de renforcer la capacité de la Commission économique pour l'Afrique de communiquer et de transmettre des données sous forme électronique, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007;

55. *Réaffirme* les paragraphes 15 et 17 de sa résolution 57/300, dans laquelle elle prie notamment le Secrétaire général de procéder, avec l'aide du Bureau des services de contrôle interne, à une évaluation systématique de l'impact et du rapport coût-efficacité de toutes les activités du Département de l'information et de lui rendre compte de son état d'avancement à sa cinquante-neuvième session, par l'intermédiaire du Comité de l'information et de la Cinquième Commission;

56. *Réaffirme également* que le Système de diffusion électronique des documents, en tant que système d'archivage et de consultation des documents officiels, devrait porter sur l'ensemble de l'Organisation, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi et toutes les commissions régionales et, à ce propos, prie le Secrétaire général d'en poursuivre vigoureusement la mise en place et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa cinquante-neuvième session;

57. *Souligne* qu'elle accorde la priorité à l'amélioration et à la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi et, à ce propos, prie le Secrétaire général de garder à l'étude la question de la construction d'installations supplémentaires à l'Office, et de lui rendre compte à ce sujet dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007, à la lumière de l'expérience de l'exploitation d'installations de conférence modernisées;

58. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport détaillé sur les mesures susceptibles d'améliorer l'efficacité du compte pour le développement, et notamment les moyens de mieux cibler la formulation, la complémentarité, l'exécution et l'évaluation des projets, et de formuler des propositions concernant l'augmentation du financement de ce fonds, conformément aux résolutions 52/12 B du 19 décembre 1997 et 54/15 du 29 octobre 1999;

Annexe I

Modifications apportées aux textes explicatifs des programmes dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, compte tenu des conclusions et des recommandations formulées par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-troisième session^a et modifications supplémentaires

Chapitre premier Politique, direction et coordination d'ensemble

Tableau 1.21

Pour l'indicateur de succès e) i), ajouter les mots « conformément aux mandats définis par l'Assemblée générale » après les mots « réforme du Secrétaire général », compte tenu des dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies.

Tableau 1.34

Ajouter un indicateur de succès se lisant comme suit : « a) Nombre de conflits dont l'Ombudsman aura été saisi et qu'il aura aidé à régler »; et insérer « b) » avant les mots « Réduction du nombre ».

Chapitre 2 Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence

Tableaux 2.15, 2.17, 2.19, 2.22, 2.24, 2.26, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Ajouter la rubrique « Accroissement de la productivité » à la fois sous *Réalisations escomptées* et sous *Indicateurs de succès*.

Tableau 2.9

Ajouter une réalisation escomptée libellée comme suit : « c) Amélioration des résultats des services de conférence à New York et dans tous les autres lieux d'affectation ».

Ajouter un indicateur de succès se lisant comme suit :

^a *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 16 (A/58/16).*

- « c) i) Utilisation optimale des technologies dans les processus clefs;
- ii) Mise à jour des propositions concernant les normes de travail, efficacité et les indicateurs de résultats connexes;
- iii) Publication de versions mises à jour de circulaires du Secrétaire général qui définissent les relations entre le Siège et les services de conférence dans les autres lieux d'affectation ».

Tableau 2.13

Supprimer la note « a » au bas du tableau et le renvoi de note « a ».

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit :

« iii) Présentation des documents en temps voulu en respectant pleinement la règle des six semaines ».

Tableaux 2.17, 2.19, 2.24, 2.26, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Sous Indicateurs de succès (Mesures des résultats), remplacer « 2004-2005 : à déterminer par une enquête » par « 2004-2005 : 90 % (à déterminer par une enquête) ».

Tableaux 2.15, 2.22, 2.31 et 2.39

Ajouter une réalisation escomptée libellée comme suit : « c) Accroissement de la ponctualité de la production et de la diffusion des documents établis à l'intention des organes délibérants dans les six langues officielles de l'Organisation » et modifier en conséquence la lettre précédant les autres rubriques.

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit : « Nombre et pourcentage de documents établis à l'intention des organes délibérants qui sont produits et diffusés dans les six langues officielles de l'Organisation dans les délais prévus » et modifier en conséquence la lettre précédant les autres rubriques.

Paragraphe 2.33 a) ii) d

Ajouter le nouveau produit ci-après :

« iii) Réunions des groupes régionaux et d'autres groupes importants sur la base de la pratique existante, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale examinera cette question plus avant à sa cinquante-huitième session, conformément à la résolution 57/283 B ».

Tableau 2.15

Dans le texte de l'indicateur de succès a), après les mots « règles pertinentes », ajouter « en particulier la règle des six semaines applicable à la soumission des documents ».

Tableau 2.17

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit : « b) Soumission des documents dans les délais requis, conformément à la règle des six semaines », et insérer la lettre « a » avant l'indicateur précédent.

Paragraphe 2.43

Dans la troisième phrase, après les mots « Système de diffusion électronique des documents de l'ONU », insérer le texte ci-après : « , sans préjudice pour la qualité des services fournis ou la quantité des documents requis par les États Membres ».

Paragraphe 2.45 b)

Ajouter le nouveau produit ci-après :

« vi) Réunions des groupes régionaux et d'autres groupes importants sur la base de la pratique existante, en tenant compte du fait que l'Assemblée générale examinera cette question plus avant à sa cinquante-huitième session, conformément à la résolution 57/283 B ».

Paragraphe 2.46

Dans la troisième phrase, après les mots « une économie de 459 200 dollars », ajouter le texte ci-après : « , sans préjudice pour la qualité des services fournis ou la quantité des documents requis par les États Membres ».

Tableaux 2.22, 2.31 et 2.39

Dans le texte de l'indicateur de succès a), après les mots « conformément aux règles pertinentes », insérer : « , en particulier pour ce qui est de la règle des six semaines applicable à la publication et à la distribution simultanée des documents destinés aux organes délibérants dans les six langues officielles ».

Tableaux 2.24, 2.33, 2.35, 2.41 et 2.43

Ajouter une réalisation escomptée libellée comme suit : « b) Soumission de la documentation en temps voulu, conformément à la règle des six semaines », et faire précéder de la lettre « a) » la rubrique précédente.

Ajouter un indicateur de succès libellé comme suit : « b) Degré de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la présentation de la documentation en temps voulu », et faire précéder de la lettre « a) » la rubrique précédente.

Chapitre 3

Affaires politiques

Paragraphe 3.7

Après les mots « pour aller plus loin dans le changement (A/57/387) », ajouter « approuvée au paragraphe 26 de la résolution 57/300 de l'Assemblée générale et ».

Paragraphe 3.16

À la quatrième phrase, supprimer les mots « le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït; ».

Tableau 3.13

À la fin de l'indicateur de succès i), ajouter les mots « par des moyens pacifiques ».

Indicateur de succès ii), après les mots « dans lesquels », ajouter « des conflits ou des situations de conflit existent, et dans lesquels ».

Indicateur de succès ii), supprimer les mots « , y compris en collaboration avec des partenaires ».

Tableau 3.19

À la fin de la réalisation escomptée a), après les mots « au système des Nations Unies », ajouter « , conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ».

Ajouter l'indicateur de succès suivant : « l'efficacité des services fournis au Comité spécial, à ses séminaires et à l'Assemblée générale; l'efficacité des travaux, des études analytiques et des rapports sur la situation dans les territoires; et l'efficacité des campagnes de publicité ».

À la fin de l'objectif 2, après les mots « aux peuples des territoires non autonomes », ajouter « , conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies ».

Paragraphe 3.44 d)

Remplacer l'actuel texte de l'alinéa d) par le texte suivant : « les puissances administrantes coopèrent avec le Comité spécial aux fins de l'application des résolutions et décisions pertinentes des Nations Unies ».

Paragraphe 3.47

À la dernière phrase, remplacer le mot « internationale » par « et de la légalité internationales ».

À la fin du paragraphe, ajouter « , conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité ».

Tableau 3.21

Indicateur de succès i), supprimer les mots « , tels que mis en évidence par les résultats du vote sur les résolutions pertinentes mises aux voix ».

Tableau 3.25

Indicateurs de succès b) i) et ii), supprimer le mot « exact ».

Chapitre 4
Désarmement

Paragraphe 4.39

À la quatrième phrase, remplacer le texte « créés ultérieurement ... à double usage, » par : « ci-après stipulés par l'Assemblée générale : compilation de données sur les mesures prises par les États Membres et les organisations internationales pour empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive; communication aux États Membres de renseignements sur les législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage; ».

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Paragraphe 5.5

Avant la dernière phrase, insérer la phrase suivante : « Le Département continuera également à améliorer la représentation des États Membres sous-représentés et non représentés lors des recrutements futurs ».

Dans la cinquième phrase, supprimer le mot « également ».

Tableau 5.9

Pour la réalisation escomptée c) et l'indicateur de succès c), après « à l'égalité des sexes », ajouter « et de l'équilibre de la représentation géographique ».

Tableau 5.12

Pour l'indicateur de succès i), sous mesures des résultats : 2004-2005 (objectif), remplacer « 10 semaines après l'obtention de l'autorisation » par « 8 semaines après l'obtention de l'autorisation ».

Pour l'indicateur de succès ii), sous mesures des résultats : 2004-2005 (objectif), remplacer « 80 % » par « 100 % ».

Tableau 5.14

Pour l'indicateur de succès b) ii), sous mesures des résultats : 2004-2005 (objectif), remplacer « 6 mois » par « 4 mois ».

Tableau 5.16

Pour l'indicateur de succès a) ii), remplacer le libellé existant par le libellé suivant : « Augmentation du nombre d'États Membres avec lesquels le Secrétariat a conclu des arrangements relatifs aux forces et moyens en attente ».

Pour l'indicateur de succès b), remplacer les mesures des résultats existantes par les mesures suivantes :

« 2000-2001 : ___ % de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte

2002-2003 (estimation) : ___ % de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte

2004-2005 (objectif) : ___ % de l'ensemble des besoins en déploiement de personnel couverts par recours aux arrangements relatifs aux forces et moyens en attente et au dispositif de déploiement rapide ou à la liste de personnel sous astreinte ».

Paragraphe 5.29

Supprimer le paragraphe 5.29.

Paragraphe 5.39

Remplacer le texte du paragraphe 5.39 par le texte suivant : « Le sous-programme est censé atteindre les objectifs visés et aboutir aux réalisations escomptées à condition que le Service de la lutte antimines soit doté de ressources suffisantes pour s'acquitter des mandats définis par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. »

Chapitre 8

Affaires juridiques

Paragraphe 8.3

Au paragraphe 8.3, ajouter l'objectif suivant avant « il enregistre et publie les traités; » : « il aide les États Membres en ce qui concerne l'application du régime juridique international des mers et des océans et du droit des traités ».

Paragraphe 8.12

Reformuler comme suit la troisième activité de la Division : « La Division des affaires maritimes et du droit de la mer fournira des services aux fins de l'application effective du régime juridique international des mers et des océans, facilitant ainsi la compréhension, l'acceptation et, partant, l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) et des accords qui en découlent. »

Paragraphe 8.31 b) ix)

À la fin du paragraphe, ajouter le membre de phrase suivant : « tout en accédant aux requêtes des gouvernements relatives aux questions de droit international public par l'intermédiaire des organes subsidiaires compétents, selon la pratique établie ».

Tableau 8.14

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) iv), sous mesures des résultats [2000-2001, 2002-2003 (estimation) et 2004-2005 (objectif)], remplacer « une semaine » par « 1 semaine, compte tenu de la règle des 6 semaines concernant la documentation ».

Paragraphe 8.39 a) v)

Remplacer le titre « Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme » par « Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996 ».

Paragraphe 8.39 b) i)

Ajouter la mention suivante dans les publications en série : « et Annuaire de la Commission du droit international, 2002, volumes I et II (résolution 987 (X) de l'Assemblée générale, jugements, avis consultatifs, consultations et décisions de la Cour internationale de Justice) ».

Tableau 8.18

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), ajouter un alinéa ix) libellé comme suit : « Augmentation du nombre de transactions internationales et du volume des opérations internationales relatives à la dette conformes au régime de la CNUDCI ».

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Paragraphe 9.3

Dans la première phrase, insérer les mots « et sociale » après « la croissance économique ».

Tableau 9.12

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) iii), ajouter « avec l'aide du Secrétariat » à la fin de la phrase.

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), après les mots « afin d'aider », remplacer les mots « les pays en développement et les pays en transition » par « tous les pays ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d) iii), insérer, après les mots « équilibrage des effectifs entre les sexes », les mots « compte tenu des dispositions de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès f), ajouter « avec l'aide du Secrétariat » à la fin de la phrase.

Tableau 9.16

L'énoncé de la réalisation escomptée a) devrait se lire comme suit : « a) Application effective des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable à tous les niveaux, à travers des initiatives en matière de partenariat mises en oeuvre selon les modalités convenues au sein de la Commission du développement durable qui facilitent le respect des engagements approuvés lors du Sommet mondial ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), supprimer les mots « dans toutes les activités de développement durable ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès b) i) par le texte ci-après : « i) Progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies en matière de développement durable et en particulier de ceux qui ont trait à l'eau, à l'assainissement et aux établissements humains, et dans l'application du programme-cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables ».

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée e) par le texte ci-après : « e) Renforcement de la capacité de la Commission du développement durable d'évaluer et de faciliter efficacement des partenariats qui contribuent à la mise en oeuvre d'Action 21, du Plan pour la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès e) par le texte ci-après : « e) Communication d'informations et de rapports sommaires sur les partenariats selon des modalités transparentes, fondées sur la participation et crédibles, conformément aux procédures approuvées par la Commission du développement durable à sa onzième session ».

Dans l'énoncé de la réalisation f), insérer les mots « Nord-Sud et » après « en particulier de la coopération ».

Tableau 9.22

Insérer l'énoncé d'une nouvelle réalisation escomptée f) se lisant comme suit : « f) Meilleur accès des gouvernements et des organismes internationaux à des outils d'analyse, à des options et à des méthodes adéquates en ce qui concerne les liens entre problèmes et mesures politiques et économiques, telles que sanctions économiques, imposition de mesures de coercition économique, la relation entre désarmement et développement et les aspects pertinent du relèvement et de la reconstruction à l'issue d'un conflit. »

Insérer l'énoncé d'un nouvel indicateur de succès f) et des mesures des résultats correspondantes se lisant comme suit : « f) Satisfaction des États membres quant à leur accès à des outils d'analyse, à des options et à des méthodes adéquates en ce qui concerne les liens entre problèmes et mesures politiques et économiques

Mesures des résultats :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 9.30

Dans l'énoncé de la réalisation a), supprimer les mots « par les nombreux acteurs concernés », ainsi que la virgule qui précède et celle qui suit.

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée e) par le texte ci-après : « e) Capacité accrue des gouvernements, en particulier ceux des pays en développement et en transition, de participer activement au processus du financement du développement. »

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée f), se lisant comme suit : « f) Volonté accrue des gouvernements de bien assurer le suivi de l'application des accords et engagements conclus lors de la Conférence et continuer à jeter des passerelles entre les organisations et initiatives en ce qui concerne le développement, les finances et le commerce, dans le cadre du programme global de la Conférence ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès f) et des mesures des résultats correspondantes se lisant comme suit : « f) Satisfaction des États membres quant à la contribution du sous-programme à un engagement accru des gouvernements en ce qui concerne le suivi de l'application des textes issus de la Conférence.

2000-2001 : non disponible

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Paragraphe 10.1

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « En outre, le programme est chargé de fournir un appui de suivi efficace pour la poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, en prenant pleinement en considération les résultats pertinents du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable et la résolution 57/262 de l'Assemblée générale relative à la convocation d'une réunion internationale à Maurice en 2004 en vue de procéder à un examen approfondi de la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 10.4

À la première phrase, après « du transport en transit et... » ajouter « la poursuite de l'application ».

À la troisième phrase, après « Département des affaires économiques et sociales », remplacer « et des commissions régionales » par « des commissions régionales et du Centre Sud ».

Tableau 10.5

Dans l'énoncé des objectifs, remplacer « se rapprocher des » par « atteindre les ».

Dans l'énoncé des réalisations escomptées, à la fin du texte, ajouter « et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 10.14 d)

Après « la situation politique », remplacer « des » par « dans les ».

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Paragraphe 11.16

Remplacer l'énoncé du facteur externe b) par le texte suivant : « les organismes des Nations Unies collaborent et coordonnent leurs activités de façon cohérente et efficace ».

Supprimer le mot « et » devant d) et ajouter un facteur externe e) libellé comme suit : « toutes les parties prenantes donnent suite à leurs engagements financiers et aux autres engagements qu'elles ont pris en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ».

Tableau 11.10

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a), ajouter les mots « des établissements universitaires, » avant « des médias ».

Chapitre 12

Commerce et développement

Remplacer, dans tous les paragraphes pertinents, « objectifs du Millénaire en matière de développement » par « objectifs de la Déclaration du Millénaire décrits à la section III de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale ».

Paragraphe 12.7

Remplacer, dans la première phrase, l'adjectif « sectorielles » par l'adjectif « nationales ».

Paragraphe 12.29 a)

Avant l'alinéa i), intitulé « Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement », ajouter un nouvel alinéa i) intitulé « Assemblée générale : appui fonctionnel et contribution au dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat, conformément aux dispositions de la résolution 57/250 de l'Assemblée générale », et changer la numérotation des alinéas suivants.

Tableau 12.10

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), après « projets de coopération technique de la CNUCED », ajouter « qui favorisent le commerce, la concurrence, le développement des entreprises et les investissements ».

Tableau 12.11

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b), remplacer « Augmentation du nombre d'activités intersectorielles » par « Augmentation sensible du nombre d'activités intersectorielles ».

Tableau 12.15

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a) ii), remplacer « ce domaine » par « le domaine du renforcement des capacités en matière de commerce ».

Paragraphe 12.54 a) i)

Après « le système commercial multilatéral (2) », ajouter « , contributions au rapport sur la mise en oeuvre de la Conférence internationale sur le financement du développement en ce qui concerne le commerce ».

Annexe

Conserver le produit figurant à l'alinéa d) i) du paragraphe 11A.31 du document A/56/6, libellé « Services consultatifs fournis aux pays en développement, en vue d'améliorer leurs moyens d'attirer les investissements de portefeuille à l'étranger et de maximiser les effets de ces investissements sur leur développement », du paragraphe 11A.43 de ce même document et celui figurant à l'alinéa a) i) b), libellé « Contribution au rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement ».

Chapitre 14 Environnement

Paragraphe 14.4

À la fin de la deuxième phrase, ajouter les mots « ainsi que lors de la septième session extraordinaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/du Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue à Cartagena, et du Sommet mondial pour le développement durable. »

Tableau 14.18

L'indicateur de succès d) devrait se lire : « Intensification de la coopération avec les secrétariats de la CNUCED, de l'OMC et de l'Accord multilatéral sur l'environnement afin de faire en sorte que les politiques commerciales et environnementales se complètent ».

L'indicateur de succès e) i) devrait se lire comme suit : « Nombre accru d'entreprises adhérant aux dispositions pertinentes du Sommet mondial pour le développement durable relatives à la responsabilité des entreprises et au Pacte mondial ».

Paragraphe 14.47 b) ii)

Remplacer les termes « rapports d'enquête sur les politiques, les pratiques et les indicateurs appropriés, pour améliorer les produits et les services dans une perspective favorable aux cycles de vie » par les termes « rapports d'enquête sur les pratiques appropriées, pour améliorer les produits et les services dans une perspective favorable aux cycles de vie ».

Remplacer les termes « documents techniques (y compris directives, études de cas et modules de formation) sur les politiques et les pratiques relatives à la gestion des cycles de vie des procédés de production, des produits et des services » par les termes « documents techniques (y compris directives, études de cas et modules de formation) sur les pratiques relatives à la gestion des cycles de vie des procédés de production, des produits et des services ».

Paragraphe 14.47 c) i)

Après les mots « conseils techniques ciblés à l'intention des institutions financières pour influencer sur leurs décisions en matière d'investissements de sorte qu'elles favorisent l'utilisation rationnelle de l'énergie et les formes d'énergie renouvelables », ajouter les mots « , ainsi que les technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles ».

Tableau 14.26

Dans la colonne « Suite donnée à la recommandation », remplacer le paragraphe :

« Après 2003, période d'essai du barème indicatif des contributions, le PNUE devrait en établir le bilan et élaborer, pour le prochain exercice biennal (2004-2005), un nouveau barème invitant tous les États Membres à verser des contributions d'un montant approprié et prévisible. »

par le paragraphe suivant :

« Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement/du Forum ministériel mondial sur l'environnement examinera en 2004 l'efficacité du système et prendra, le cas échéant, une décision. »

Chapitre 15

Établissements humains

Tableau 15.10

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée i) par le texte suivant : « i) Plus grande sensibilisation à la situation des pauvres des zones urbaines et renforcement de la coopération et des partenariats visant à améliorer les logements insalubres, conformément à l'objectif de développement du Millénaire concernant les "Villes sans taudis ni bidonvilles" ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès i), après le mot « pays », insérer les mots « et autres partenaires du Programme pour les établissements humains ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée j) supprimer les mots « des sources d'énergie renouvelables et ».

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès j) par le texte suivant : « j) Nombre de pays collaborant avec ONU-Habitat en vue de promouvoir l'accès à divers services efficaces en matière d'énergie ainsi qu'à des transports publics et non motorisés ».

Chapitre 16

Prévention du crime et justice pénale

Tableau 16.7

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès e), remplacer le mot « nombre » par le mot « pourcentage » et modifier les mesures des résultats en conséquence.

Chapitre 17

Contrôle international des drogues

Tableau 17.7

Indicateur de succès ii) : après le mot « pleine », insérer les mots « et efficace ».

Tableau 17.10

Indicateur de succès c) : supprimer les mots « dans les meilleurs délais ».

Tableau 17.12

Mesures des résultats c) i) : sous « 2004-2005 (objectif) » supprimer le mot « moyenne » et insérer les mots « 75 % de » avant les mots entre guillemets « pleinement satisfaisant ».

Supprimer l'indicateur de succès c) ii) et supprimer « i) » devant l'indicateur de succès c) i).

Mesures des résultats f) et g) : sous « 2004-2005 (objectif) », supprimer le mot « moyenne » et insérer les mots « 75 % de » avant les mots entre guillemets « pleinement satisfaisant ».

Tableau 17.13

Réalisation escomptée b) : ajouter « à la demande des gouvernements » après « traités ».

Indicateur de succès b) : lire « Nombre d'États Membres ayant bénéficié de l'appui du Secrétariat pour devenir parties à l'un des trois traités relatifs au contrôle des drogues ».

Indicateur de succès c) : insérer « avec l'appui du Secrétariat, » après « désignant, ».

Tableau 17.15

Indicateur de succès a) : remplacer « adoptant » par « ayant adopté avec l'appui du Secrétariat ».

Indicateur de succès b) : insérer les mots « avec l'appui du Secrétariat » après « mis en place ».

Indicateur de succès c) : insérer les mots « avec l'appui du Secrétariat » après « utilisent ».

Indicateur de succès d) : insérer les mots « avec l'appui du Secrétariat » après « mis en place ».

*Tableau 17.17**Objectif 1*

Indicateur de succès a) : lire « Un appui accru du PNUCID aux États Membres en vue d'établir ou de renforcer des stratégies nationales visant à réduire ou éliminer les cultures illicites, notamment des mesures complètes telles que des programmes relatifs aux activités de développement de substitution, à la répression et à l'éradication ».

Indicateurs de succès b), c) et d) : insérer « , avec l'appui du Secrétariat, » après « pays qui ».

Indicateur de succès e) i) : insérez « , avec l'appui du Secrétariat, » après « États Membres qui ».

Objectif 2

Indicateur de succès a) : insérer « , avec l'appui du Secrétariat, » après « qui ».

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Paragraphe 18A.25

Après les mots « initiatives de développement en Afrique », remplacer la virgule par un point et insérer le texte ci-après : « Tout en prenant en considération la nouvelle organisation et le nouveau programme de travail de la Commission du développement durable relatif aux forums d'application régionaux, il y parviendra ».

Tableau 18A.10

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée a) par le texte suivant : « a) Capacité améliorée des États membres d'élaborer, de mettre en oeuvre et de

suivre des politiques et des stratégies de développement visant à pourvoir aux besoins des pauvres, compte tenu des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et des priorités du NEPAD ».

Tableau 18A.12

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée a) par le texte suivant : « a) Meilleure sensibilisation des décideurs au lien indissociable unissant les trois composantes du développement durable et à la nécessité de les intégrer ».

Tableau 18A.12

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), remplacer « où des études de la Commission sont citées » par « où il est fait référence à des études de la Commission ». Dans l'énoncé des mesures des résultats correspondantes, remplacer « citations » par « références ».

Tableau 18A.12

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée c) par le texte suivant : « c) Prise en compte des questions interdépendantes de la sécurité alimentaire, de la population, de l'environnement et des établissements humains dans les politiques de développement durable ».

Tableau 18A.18

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), remplacer « formés par la CEA » par « , avec l'assistance de la CEA ».

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 7

Remplacer le titre par « Développement social : problèmes persistants et problèmes nouveaux ».

Paragraphe 19.7

Remplacer « aux pays les moins avancés et aux pays sans littoral ainsi qu'aux autres pays en développement » par « aux pays en développement et aux pays en transition, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 19.40 c) ii)

Au début et à la fin du paragraphe, remplacer « dans les pays les moins avancés et les pays en transition » par « surtout dans les pays en développement et les pays en transition, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ».

Paragraphe 19.48 c) ii), iii) et iv)

Ajouter « , les technologies de pointe d'exploitation des combustibles fossiles » après « l'utilisation rationnelle de l'énergie ».

Tableau 19.22

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a), remplacer « problèmes sociaux » par « problèmes de développement social ».

Supprimer l'indicateur de succès a) i).

Chapitre 21**Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes***Tableau 21.10*

Insérer les indicateurs de succès d) et e) cités au paragraphe 17.9 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.12

Insérer les indicateurs de succès cités au paragraphe 17.13 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.14

Dans la réalisation escomptée c), insérer les mots « et technique » après les mots « coopération régionale ».

Insérer les indicateurs de succès a) et b) cités au paragraphe 17.18 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.16

Dans l'indicateur de succès c), insérer les mots « , avec l'aide de la CEPALC, » après les mots « qui adaptent ».

Paragraphe 21.60

Remplacer le paragraphe 21.60 par le texte suivant : « Ce sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs fixés et aux réalisations escomptées dans la mesure où : a) l'intégration d'une perspective sexospécifique dans la région continuera de bénéficier du plein appui des pays de la région; et b) les États membres continueront d'appuyer les activités du sous-programme. »

Tableau 21.20

Insérer les indicateurs de succès a) et c) cités au paragraphe 17.33 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateurs de succès a) iv) et a) v). À la fin de chaque indicateur, insérer les mots « avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Tableau 21.22

Insérer l'indicateur de succès b) cité au paragraphe 17.37 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateur de succès b) ii).

Tableau 21.24

Insérer la réalisation escomptée a) citée au paragraphe 17.41 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant que réalisation escomptée e).

Insérer l'indicateur de succès a) cité au paragraphe 17.42 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateur de succès e).

Tableau 21.28

Dans l'indicateur de succès a) ii), à la suite des mots « internationaux et régionaux », insérer les mots « , avec l'aide ou la collaboration de la CEPALC ».

Insérer les indicateurs de succès d) et e) cités au paragraphe 17.50 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, en tant qu'indicateurs de succès a) iii) et a) iv).

Tableau 21.30

Insérer les réalisations escomptées a), c) et d) citées au paragraphe 17.54 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Insérer les indicateurs de succès a), b) et c) cités au paragraphe 17.55 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005.

Tableau 21.32

Insérer l'indicateur de succès b), cité au paragraphe 17.59 du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005, dans le tableau 21.32 en tant qu'indicateur de succès c) ii) et renommer c) iii) l'indicateur de succès c) ii).

Chapitre 23**Programme ordinaire de coopération technique***Paragraphe 23.35*

a) i) En ce qui concerne le premier service consultatif, remplacer les mots « en particulier dans les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays insulaires en développement et les pays en transition » par les mots « en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement »;

e) i) À la treizième ligne, après les mots « de politique en matière », ajouter « de rendement énergétique, de technologies de pointe applicables aux combustibles fossiles et d'énergies renouvelables »;

e) ii) Remplacer les mots « les sources d'énergie renouvelables » par « l'application du paragraphe 20 du Plan d'application de Johannesburg concernant l'énergie »;

f) i) En ce qui concerne le premier service consultatif, remplacer les mots « en particulier des pays les moins avancés, des pays sans littoral, des pays insulaires en développement et des pays en transition » par les mots « en particulier des pays en développement et des pays en transition, surtout les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires en développement »;

g) iii) Nouveau libellé : « Projet sur le terrain concernant le développement social, y compris les nouvelles questions sociales ».

Chapitre 24**Droits de l'homme***Paragraphe 24.3*

Supprimer la dernière phrase.

Paragraphe 24.4

Supprimer la première phrase.

Paragraphe 24.5

Supprimer la première phrase.

Paragraphe 24.6

La première phrase doit se lire comme suit : « Au cours de l'exercice biennal, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'emploiera à réaliser l'objectif d'une plus grande efficacité et d'une meilleure gestion, compte tenu des résolutions et décisions pertinentes, ainsi que des recommandations déjà formulées à ce sujet. »

Paragraphe 24.8

Le sous-alinéa ii) de l'alinéa a) doit se lire : « Au titre du sous-programme 1, un nouveau poste P-4 dont le titulaire sera chargé de diriger les travaux de recherche et d'analyse sur l'exercice du droit au développement, notamment sur les stratégies devant permettre d'atteindre les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire ».

Paragraphe 24.15

Supprimer l'alinéa e) et décaler les alinéas suivants.

Paragraphe 24.29

À la fin du paragraphe, ajouter la phrase suivante : « Des propositions spécifiques à ce sujet seront présentées à l'Assemblée générale conformément à la décision figurant au paragraphe 4 de la résolution 54/244 de l'Assemblée. »

Tableau 24.11

Dans la colonne intitulée « Réalisations escomptées », ajouter un nouvel alinéa e) ainsi libellé : « Efforts accrus pour contribuer à l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et l'intolérance qui y est associée » et dans la colonne intitulée « Indicateurs de succès », ajouter un nouvel alinéa e) ainsi libellé : « Augmentation du nombre d'activités exécutées en application des mandats ».

Paragraphe 24.39

Le point c) doit se lire comme suit : « la création d'un poste P-4, dont le titulaire, en dirigeant des travaux de recherche et d'analyse, aidera à renforcer la capacité de mise en oeuvre du droit au développement, y compris des stratégies devant permettre de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».

Paragraphe 24.58

La deuxième phrase doit se lire comme suit : « Le Haut Commissariat déploie des équipes sur le terrain à la suite de décisions prises par les organes intergouvernementaux compétents de l'Organisation des Nations Unies, notamment de la Commission des droits de l'homme, conformément à leurs mandats respectifs. »

Dans la cinquième phrase, remplacer les mots « et en créant une culture des droits de l'homme » par les mots « et en instituant une éducation et une formation aux droits de l'homme ».

Chapitre 25

Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés

Paragraphe 25.4

Dans la dernière phrase, remplacer « programme de travail » par « sous-programme de travail concernant les opérations de protection ».

Tableau 25.5

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée d) par le texte suivant : « d) Réaliser des progrès en vue de trouver une solution durable en planifiant, en facilitant et en organisant effectivement le rapatriement volontaire des réfugiés, en toute sécurité et dans la dignité, et en assurant ultérieurement le suivi de la situation dans les pays où ils retournent ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), après « dans leur foyer », ajouter « , dans le cadre d'opérations de rapatriement volontaire, ».

Remplacer l'énoncé de la réalisation escomptée e) par le texte suivant : « e) Encourager, lorsque cela est possible, l'intégration locale en tant que solution durable possible, conformément à la stratégie élaborée par le Haut Commissaire (Développement par l'intégration locale) ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès f) ii), ajouter les mesures des résultats suivantes : « 2000-2001 : non disponible »; « 2002-2003 (estimation) : à déterminer » et « 2004-2005 (objectifs) : à déterminer ». Dans l'énoncé de l'indicateur de succès f), ajouter le nouveau sous-alinéa suivant : « iii) La mesure dans laquelle les outils destinés à améliorer le suivi et le contrôle des opérations de réinstallation ont été adoptés ». Ajouter les mesures des résultats suivantes dans l'énoncé de l'indicateur de succès f) iii) : « 2000-2001 : non disponible »; « 2002-2003 (estimation) : à déterminer »; et « 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Ajouter la réalisation escomptée g) à la réalisation escomptée c) [ajouter un point à la fin de la réalisation escomptée c)]. Fusionner les indicateurs de succès c) et g) de façon à obtenir les deux sous-alinéas suivants : « i) Diminution du nombre des cas de violence sexuelle et à motivation sexiste signalés dans les dispensaires des camps de réfugiés »; et « ii) Nombre de plans annuels d'opérations par pays tenant compte des cinq catégories prioritaires et des secteurs clefs ». Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c), ajouter le nouveau sous-alinéa suivant : « iii) Établissement d'indicateurs mesurables correspondant aux cinq engagements du Haut Commissaire ». À la suite, ajouter les mesures des résultats suivantes : « 2000-2001 : non disponible »; « 2002-2003 (estimation) : à déterminer »; et « 2004-2005 (objectif) : à déterminer ».

Tableau 25.6

Remplacer l'énoncé de l'indicateur de succès b) i) par le texte suivant : « Le nombre d'initiatives incorporant la qualité de vie des réfugiés et des collectivités locales environnantes dans les plans nationaux de développement ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b) ii), supprimer les mots « par rapport à des critères de base ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b) iii), remplacer les mots « de microfinancement » par « d'autosuffisance ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée d), remplacer « protéger » par « aider ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée d), ajouter à la fin « , grâce à la fourniture de contributions volontaires suffisantes par la communauté internationale, dans un souci de partage des charges et dans un esprit de solidarité internationale ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d) ii), supprimer les mots « et à la stratégie de développement par l'intégration locale ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), ajouter le nouveau sous-alinéa suivant : « iii) Augmentation du niveau des contributions volontaires fournies par la communauté internationale ». Sous Mesures des résultats pour cet indicateur de succès, insérer « à déterminer ».

Chapitre 28

Information

Paragraphe 28.3

Remplacer les deux premières phrases par le texte ci-après : « Le mandat fondamental du Département de l'information est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, et sa mission principale est de diffuser auprès du public, dans les délais voulus, au moyen de ses activités de communication, des informations exactes, impartiales, détaillées et actualisées sur les tâches et responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, afin que les activités de l'Organisation jouissent d'un soutien international renforcé, dans la plus grande transparence, tout en se conformant à l'article 5.6 du Règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, d'établir un ordre de priorité dans son programme de travail afin de mieux concentrer son message et ses efforts et afin, dans le cadre de sa gestion de la performance, d'adapter ses programmes aux besoins des publics visés, en s'appuyant sur des mécanismes améliorés de retour d'information et d'évaluation, conformément à la résolution 57/130 B de l'Assemblée générale ».

Dans la dernière phrase, après « a été reformulée comme suit », insérer « , ce dont le Comité de l'information s'est félicité ».

Paragraphe 28.4

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Son message de base, inspiré par les priorités du plan à moyen terme, et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire), portera sur l'élimination de la pauvreté, la prévention des conflits, le développement durable, les droits de l'homme, l'épidémie de VIH/sida, la lutte contre le terrorisme international et les besoins du continent africain (voir résolution 57/130 B), ainsi que sur la coopération internationale, les transferts de technologie et la transparence dans le domaine du commerce international ».

Paragraphe 28.11

Dans la troisième phrase, après les mots « pour l'Europe occidentale », insérer les mots « conformément aux résolutions 57/130 B et 57/300, et en particulier à leurs paragraphes 44 et 15, respectivement ».

Tableau 28.7

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter les mots « et en évaluant cet impact grâce à une révision annuelle des programmes ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), ajouter « d) » au début de la phrase dans le texte anglais, et insérer à la fin de la phrase les mots « dans la suite donnée aux conclusions tirées des évaluations annuelles de l'impact des programmes ».

Paragraphe 28.29

Dans la première phrase, supprimer les mots « ou arrêtées par le Secrétaire général ».

Dans la seconde phrase, remplacer les mots « en s'appuyant sur la Déclaration du Millénaire » par les mots « énoncés dans le plan à moyen terme et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) ».

Paragraphe 28.30

Remplacer la deuxième phrase par le texte suivant : « Sous la direction du Service des centres d'information du Siège, les centres et services d'information des Nations Unies et les composantes information des bureaux des Nations Unies, ainsi que les pôles régionaux, le cas échéant, contribueront pour beaucoup à diffuser des informations sur les activités de l'Organisation partout dans le monde, notamment dans les régions mentionnées dans la Déclaration du Millénaire et dans les centres d'information, en tant "qu'antennes régionales" du Département de l'information, et s'emploieront, par le biais d'intermédiaires locaux, à sensibiliser le public et à le mobiliser en faveur des activités de l'ONU au niveau local, en tenant compte du fait que les informations en langues locales ont un plus grand retentissement auprès des populations locales. »

Paragraphe 28.31

Dans la première phrase, après les mots « vers des pôles d'information régionaux situés dans des endroits stratégiques », insérer les mots « conformément aux résolutions 57/130 B et 57/300, et en particulier à leurs paragraphes 44 et 15, respectivement ».

Paragraphe 28.33

Supprimer la dernière phrase.

Tableau 28.10

Dans l'énoncé de l'objectif, après les mots « dans les domaines prioritaires », ajouter les mots « énoncés dans le plan à moyen terme et dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée a), remplacer les mots « sur les questions prioritaires » par « conformes aux priorités établies par l'Assemblée générale ».

Paragraphe 28.50

À la fin de la première phrase, remplacer « les États Membres » par « les organes intergouvernementaux en collaboration avec les États Membres ».

Tableau 28.18

Insérer un « a) » devant le libellé de la réalisation escomptée et devant celui de l'indicateur de succès. Ajouter les mots suivants pour l'indicateur de succès a) : « Nombre de visites du site Web de l'Organisation des Nations Unies, par langue officielle; et nombre de programmes radiodiffusés, par langue ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée, dont le texte se lit ainsi : « b) Respect des délais de soumission des documents photographiques et vidéos ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès, dont le texte se lit ainsi : « b) Délai dans lequel les documents photographiques et vidéos sont mis à la disposition des organisations de presse et des médias à l'issue des manifestations ».

Tableau 28.22

À la fin de la phrase décrivant l'indicateur de succès a), ajouter «; nombre de projets réalisés collectivement ou en coordination par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et d'autres bibliothèques des Nations Unies; et nombre de visites du site Web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, par langue officielle ».

Paragraphe 28.66

Après « dans les domaines prioritaires », remplacer la fin de la phrase par le texte suivant : « , en s'inspirant des priorités du plan à moyen terme, et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire) ».

Tableau 28.24

Dans l'énoncé de l'objectif, remplacer « de la Déclaration du Millénaire » par « des priorités du plan à moyen terme et compte tenu de la résolution 55/2 de l'Assemblée générale (Déclaration du Millénaire) ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès, ajouter : «; nombre de lecteurs de la *Chronique de l'ONU*, par langue officielle; et nombre de références faites dans des journaux et des revues à des articles publiés dans la *Chronique de l'ONU* ».

Chapitre 29**Gestion et services centraux d'appui***Tableau 29A.5*

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès c), ajouter « efficaces » après « services d'appui ».

Tableau 29A.8

Dans le libellé de l'objectif 1, remplacer « la réforme mise en oeuvre par le Secrétaire général » par « les réformes menées au sein de l'Organisation ».

Dans l'énoncé de l'objectif 1, ajouter un nouvel indicateur de succès, libellé comme suit : « Degré de satisfaction exprimé par les organes intergouvernementaux », et une nouvelle mesure des résultats correspondante : « Enquêtes périodiques auprès des États Membres ».

Tableau 29A.10

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, ajouter « liées aux affaires disciplinaires et aux plaintes et recours formés par le personnel ».

Tableau 29B.5

Dans l'énoncé de l'objectif, ajouter, après « procédures », les mots « prévues dans le Règlement financier et les règles de gestion financière et dans les Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ».

Tableau 29B.8

Dans l'énoncé de l'objectif 1, ajouter une nouvelle réalisation escomptée libellée comme suit : « Meilleure application et respect accru par les départements et services du Secrétariat du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation », et un nouvel indicateur de succès correspondant : « Diminution du nombre d'avis des organes de contrôle concluant au non-respect du Règlement financier et des règles de gestion financière, des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et d'autres procédures et directives budgétaires ayant trait au budget ordinaire, au budget des opérations de maintien de la paix, aux ressources extrabudgétaires et au budget des tribunaux ».

Dans l'énoncé de l'objectif 2, à l'indicateur de succès a), après « demandes de remboursement de frais de voyage », ajouter les mots « et des demandes relatives à la paie, aux assurances, aux notes de frais et aux demandes de remboursement »; et ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé : « Les rapports financiers sont présentés aux dates exigées ».

Tableau 29B.10

Dans l'énoncé de l'objectif 1, déplacer le texte de l'indicateur de succès b) dans un nouvel alinéa b) i) et ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé : « b) ii) Les documents budgétaires sont présentés aux dates exigées ».

Dans l'énoncé de l'objectif 1, insérer une nouvelle réalisation escomptée libellée comme suit : « c) Respect accru de la règle 5.6 des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation. » Insérer un nouvel indicateur de succès libellé comme suit : « c) Nombre de chapitres du projet de budget-programme pour 2006-2007 faisant apparaître qu'un certain nombre de produits ont été supprimés parce que dépassés, inutiles ou d'utilité marginale ».

Paragraphe 29B.31

À l'alinéa ii) du paragraphe a), ajouter « , si ces rapports sont demandés » après les mots « les mesures visant à encourager le règlement des quotes-parts et d'autres questions connexes ».

Tableau 29C.9

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée, après les mots « renseignements immédiatement disponibles et exacts », ajouter les mots « compte tenu de l'Article 101 de la Charte ».

À la fin de l'énoncé de l'indicateur de succès ii), ajouter les mots « compte tenu de l'Article 101 de la Charte ».

Aux mesures des résultats de l'indicateur de succès iii), avant « Nombre d'États Membres non représentés », insérer une nouvelle mesure des résultats libellée comme suit : « Niveau de la sous-représentation des États Membres : à déterminer ».

Paragraphe 29C.22

À l'alinéa ii) du paragraphe a), après les mots « l'équilibre hommes-femmes, », ajouter les mots « la représentation géographique, ».

À la fin de l'alinéa i) e) du paragraphe b), ajouter les mots « et compte tenu de la planification du remplacement du personnel partant à la retraite ».

Tableau 29D.5

À la fin de la réalisation escomptée a), ajouter : « améliorer l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière ainsi que des Règlement et règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ».

Dans l'indicateur de succès a) iii), remplacer le mot « intégrale » par « efficace et économique ».

Tableau 29D.12

L'objectif devrait se lire comme suit : « Assurer à l'Organisation des services d'achat de qualité et faire en sorte que les mécanismes soient efficaces et les sources diversifiées ».

Ajouter une nouvelle réalisation escomptée se lisant comme suit : « c) Amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'ONU », et un nouvel indicateur de succès correspondant ainsi libellé : « c) Nombre de nouveaux fournisseurs agréés ».

Tableau 29E.12

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée f), ajouter les mots « et amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'ONU ».

Paragraphes 29F.20

À la fin des alinéas a) et b), ajouter les mots « suivant le principe de la représentation géographique, en tenant compte de l'Article 101 de la Charte ».

Tableau 29G.12

À la fin de l'énoncé de la réalisation escomptée f), ajouter « et amélioration des initiatives visant à diversifier les fournisseurs de l'ONU ».

Tableaux 29E.6 (Objectif), 29E.8 (Objectif 1), 29F.7 (Objectif), 29F.9 (Objectif 1), 29G.6 (Objectif), 29G.8 (Objectif 1)

À la fin de l'énoncé de l'objectif, ajouter « dans le but de parvenir à une plus grande rentabilité et efficacité des opérations ».

Ajouter un nouvel indicateur de succès ainsi libellé : « économies réalisées grâce aux mesures d'efficacité ».

Chapitre 30 **Contrôle interne**

Tableau 30.8

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), après « non-respect », ajouter « par les directeurs de programme ».

Dans l'énoncé de la réalisation escomptée b), après « organisation » ajouter « et amélioration de l'efficacité ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès b), remplacer « de recommandations visant une délégation officielle » par « d'audits sur la délégation de pouvoir ».

L'indicateur de succès c) devient l'indicateur de succès c) i); ajouter un nouvel indicateur qui se lit comme suit : « c) ii) Montant des recouvrements de dépenses erronées ou non autorisées »; et ajouter sous la « Mesure des résultats » correspondante : « À déterminer ».

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès d), supprimer « et de missions » et remplacer la virgule après « réunions » par « et ».

Tableau 30.10

À la fin de l'alinéa a) dans la colonne *Réalisations escomptées*, ajouter « , conformément aux mandats ».

Tableau 30.12

Ajouter un nouvel indicateur de succès qui se lit comme suit : « iii) Nombre de cas réglés » assorti de « Mesure des résultats : À déterminer ».

À l'annexe, dans la colonne *Raison*, pour le paragraphe 28.22 a) ii) b. du document A/56/6, ajouter « y compris dans le plan à moyen terme, et d'encourager l'auto-évaluation dans les autres départements et bureaux ».

Chapitre 31 **Activités administratives financées en commun**

Tableau 31.24

Ajouter, dans l'énoncé de l'objectif 1, une nouvelle réalisation escomptée libellée comme suit : « Veiller à une coordination adéquate entre les organismes des Nations Unies afin de garantir la protection et la sécurité du personnel ».

Ajouter de nouveaux indicateurs de succès libellés comme suit :

« Réduction du nombre d'incidents concernant la sécurité sur le terrain qui auraient pu être évités ».

« Augmentation de la participation aux séances communes de formation aux questions de sécurité organisées sur le terrain par le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité ».

« Respect par tous les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs humanitaires des obligations qui leur incombent en tant que responsables des questions de sécurité ».

Tableau 31.9

Dans l'énoncé de l'indicateur de succès a), ajouter les mesures des résultats suivantes :

2000-2001 : à déterminer

2002-2003 (estimation) : à déterminer

2004-2005 (objectif) : à déterminer.

Annexe II

Tableau d'effectifs pour 2004 et 2005

	2004	2005
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
Vice-Secrétaire général	1	1
Secrétaire général adjoint	27	27
Sous-Secrétaire général	21	21
D-2	84	84
D-1	253	253
P-5	706	706
P-4/3	2 341	2 342
P-2/1	477	477
Total partiel	3 910	3 911
Agents des services généraux		
1re classe	274	274
Autres classes	2 673	2 673
Total partiel	2 947	2 947
Autres catégories		
Services de sécurité	218	218
Agents locaux	1 677	1 677
Service mobile	185	185
Corps de métiers	181	181
Total partiel	2 261	2 261
Total	9 118	9 119

Annexe III

Nouveaux postes approuvés dans le cadre de l'examen des propositions initiales du Secrétaire général

Chapitre premier. Politique, direction et coordination d'ensemble	
Bureau de l'Ombudsman	1 D-1
Bureau du Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi	1 P-5
Chapitre 3. Affaires politiques	
Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient	1 P-3, 1 Service de sécurité
Chapitre 4. Désarmement	
Armes de destruction massive	1 P-5
Désarmement régional	1 D-1
Chapitre 8. Affaires juridiques	
Harmonisation et unification progressives du droit commercial international	1 D-2, 1 P-5, 1 P-2
Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	
Direction exécutive et administration	1 SSG, 1 P-5
Appui au Conseil économique et social et coordination	1 P-5
Population	1 P-5, 1 P-3
Financement du développement	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3
Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones	1 P-3, 1 P-2
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
	1 D-1
Chapitre 12. Commerce et développement	
Investissement, développement des entreprises et technologie	1 P-4
Appui au programme	1 D-2
Chapitre 14. Environnement	
Direction exécutive et administration	1 P-5
Chapitre 15. Établissements humains	
Logement et développement durables des établissements humains	1 P-4
Suivi du Programme pour les établissements humains	1 P-5
Chapitre 16. Prévention du crime et justice pénale	
	1 P-4
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	
Pauvreté et développement	1 P-2
Statistiques	1 P-2
Environnement et développement durable	1 P-2
Développement social, notamment les nouveaux problèmes sociaux	1 P-2

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Environnement et établissements humains	1 P-2
Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	1 P-4

Chapitre 24. Droits de l'homme

Droit au développement, recherche et analyse	1 P-4
Appui aux organes et organismes de défense des droits de l'homme	1 P-5, 1 P-4
Services consultatifs, procédures d'établissement des faits et activités hors siège	1 D-1, 1 P-5, 1 P-4

Chapitre 26. Réfugiés de Palestine

1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3

Chapitre 27. Aide humanitaire

Situations d'urgence complexes	1 P-4, 1 P-3
Secours en cas de catastrophe	1 P-3

Chapitre 29. Gestion et services centraux d'appui

Services de gestion (Nairobi)	1 SG (LL)
Planification des programmes, budget et comptabilité (Nairobi)	1 P-4, 5 SG (LL)
Gestion des ressources humaines (Nairobi)	2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 5 SG

Total **62**

Abréviations : SG = services généraux; SSG : Sous-Secrétaire général.

Annexe IV**Conversion de ressources temporaires en postes permanents**

Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	
Services d'interprétation, des séances et des services de publication (New York)	2 P-5, 3 P-4, 5 P-3
Chapitre 3. Affaires politiques	
Affaires du Conseil de sécurité	1 P-5, 1 P-3, 1 P-2/1, 5 SG (autres classes)
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	
Greffes	5 P-2/1
Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	
	1 SGA, 1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 5 SG (autres classes)
Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	
Mobilisation de l'appui international	1 SGA, 1 D-1, 1 P-4, 2 P-3, 2 SG (autres classes)
Chapitre 24. Droits de l'homme	
Services consultatifs, établissement des faits et activités hors siège	1 P-5, 1 P-4, 3 P-3
Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	
Services opérationnels	1 P-3, 1 P-2, 2 SG, (autres classes)
Total	52

Abréviations : SGA = Secrétaire général adjoint; SG = agent des services généraux.

Projet de résolution II

Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

A

Ouverture de crédits pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2004-2005 :

1. Un crédit de 3 160 860 300 dollars des États-Unis est ouvert pour les objets suivants :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
Titre I. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	58 504,4
2. Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence	535 380,5
Total partiel	593,884,9
Titre II. <i>Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	239 595,4
4. Désarmement	18 048,2
5. Opérations de maintien de la paix	86 124,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	5 484,4
Total partiel	349 252,2
Titre III. <i>Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	31 537,9
8. Affaires juridiques	38 707,5
Total partiel	70 245,4
Titre IV. <i>Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	137 739,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	4 231,9
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9 344,0
12. Commerce et développement	106 241,8
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	23 472,2
14. Environnement	10 530,1
15. Établissements humains	15 536,2
16. Prévention du crime et justice pénale	9 392,8
17. Contrôle international des drogues	20 006,9
Total partiel	336 495,3

<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
Titre V. <i>Coopération régionale pour le développement</i>	
18. Développement économique et social en Afrique	95 617,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	66 644,0
20. Développement économique en Europe	50 196,8
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	80 804,0
22. Développement économique et social en Asie occidentale	52 480,4
23. Programme ordinaire de coopération technique	42 871,5
Total partiel	388 613,7
Titre VI. <i>Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
24. Droits de l'homme	56 794,5
25. Opérations de protection et d'assistance en faveur des réfugiés	56 731,9
26. Réfugiés de Palestine	33 851,8
27. Aide humanitaire	23 292,3
Total partiel	170 670,5
Titre VII. <i>Information</i>	
28. Information	155 869,9
Total partiel	155 869,9
Titre VIII. <i>Services communs d'appui</i>	
29. Gestion et services centraux d'appui	516 168,9
Total partiel	516 168,9
Titre IX. <i>Contrôle interne</i>	
30. Contrôle interne	23 227,2
Total partiel	23 227,2
Titre X. <i>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
31. Activités administratives financées en commun	22 990,2
32. Dépenses spéciales	79 455,1
Total partiel	102 445,3
Titre XI. <i>Dépenses d'équipement</i>	
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 651,3
Total partiel	58 651,3
Titre XII. <i>Contributions du personnel</i>	
34. Contributions du personnel	382 270,7
Total partiel	382 270,7

<i>Chapitres</i>	<i>Montant</i>
Titre XIII. Compte pour le développement	
35. Compte pour le développement	13 065,0
Total partiel	13 065,0
Total général	3 160 860,3

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

3. La somme constituée par le total net des crédits ouverts aux divers chapitres du budget pour les travaux contractuels d'imprimerie sera gérée globalement sous la direction du Comité des publications de l'Organisation des Nations Unies;

4. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 125 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2002-2003 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

B

Prévisions de recettes pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2004-2005 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 415 291 800 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

(En milliers de dollars É.-U.)

<i>Chapitres des recettes</i>	<i>Montant</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	386 491,7
2. Recettes générales	24 043,2
3. Services destinés au public	4 756,9
Total	415 291,8

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront créditées au Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de la résolution 973 (X) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1955;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services annexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

C Exécution du budget pour l'année 2004

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2004 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 1 580 430 150 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant, s'élevant à 3 160 860 300 dollars, des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2004-2005 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, plus un montant de 76 909 100 dollars, correspondant à l'augmentation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2002-2003, approuvée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 57/311 du 18 juin 2003 et 58/267 du 23 décembre 2003, seront couvertes comme suit, conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies¹ :

a) À concurrence de 8 007 450 dollars, par la moitié des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2004-2005 dans la résolution B ci-dessus, soit 14 400 050 dollars, moins 6 392 600 dollars, correspondant à la diminution des recettes autres que les contributions du personnel pour l'exercice biennal 2002-2003;

b) À concurrence de 1 649 331 800 dollars, par les contributions dues par les États Membres en vertu de sa résolution 58/1 B du 23 décembre 2003;

2. Il sera déduit des contributions dues par les États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 213 298 950 dollars, se décomposant comme suit :

a) 193 245 850 dollars, représentant la moitié des prévisions de recettes provenant de contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2004-2005 dans la résolution B ci-dessus;

b) 20 053 100 dollars, représentant l'augmentation des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2002-2003 approuvées par l'Assemblée dans sa résolution 58/267 du 23 décembre 2003.

¹ ST/SGB/2003/7.

Projet de résolution III

Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale,

I

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

Rappelant sa résolution 57/304 du 15 avril 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications : application de la résolution 57/304 de l'Assemblée générale en date du 15 avril 2003¹ »,

Ayant également examiné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies : les systèmes d'information de gestion² », les observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination y relatives³, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹ et accueille avec satisfaction les mesures qui sont prises pour donner suite à toutes les demandes formulées dans sa résolution 57/304;

2. *Réaffirme* que les retours sur investissement escomptés des principaux projets prévus ou proposés doivent être exprimés, autant que faire se peut, sous forme d'indications chiffrées;

3. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection², des observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination y relatives³, et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴;

II

Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 et sa décision 57/574 du 20 décembre 2002,

Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies⁵ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶;

¹ A/58/377.

² Voir A/58/82.

³ Voir A/58/82/Add.1.

⁴ A/58/389.

⁵ A/58/398.

⁶ A/58/7/Add.5.

III Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Ayant examiné la note du Secrétaire général concernant la demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant le programme de travail de l'Institut pour 2004⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁸,

1. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement au titre de 2004 d'une subvention de 227 600 dollars imputable sur le budget ordinaire approuvé de l'Organisation, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005⁹;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport durant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, sur la nécessité de continuer d'accorder une subvention à l'Institut, en tenant compte des rapports antérieurs et de toutes décisions pertinentes sur la question des subventions;

IV Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de doter celui-ci de la capacité d'accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes

Rappelant ses résolutions 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001 et 57/283 B du 15 avril 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les travaux d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à effectuer à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Autorise* la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

2. *Décide* d'ouvrir, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005¹², le crédit nécessaire pour financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, à hauteur de 1 032 000 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve;

⁷ A/C.5/58/3.

⁸ A/58/7/Add.4.

⁹ A/58/6 (Sect. 4).

¹⁰ A/58/530.

¹¹ A/58/7/Add.6.

¹² A/58/6 (Sect. 33).

3. *Décide également* qu'un montant de 1 020 000 dollars, prélevé sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours, servira à financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de la façon dont auront fonctionné les installations de conférence modernisées de l'Office des Nations Unies à Nairobi au cours de l'exercice biennal 2006-2007;

V

Missions politiques spéciales – prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions diplomatiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹³;

2. *Souscrit* aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Décide* de ne pas souscrire à l'observation du Comité consultatif figurant au paragraphe 26 de son rapport;

4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier plus avant les synergies et les complémentarités qui existent entre diverses missions et d'autres entités compétentes des Nations Unies, dans un souci d'efficacité et pour assurer l'utilisation optimale des ressources, et de rendre compte de la situation dans le cadre des futurs projets de budget des missions politiques spéciales;

5. *Prie également* le Secrétaire général de développer le traitement réservé aux grandes missions en vue de fournir des informations comparables à celles figurant dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

6. *Approuve* l'imputation d'un montant de 133 119 500 dollars des États-Unis pour les 17 missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 de la deuxième partie du rapport du Secrétaire général¹³, découlant de décisions prises ou à prendre par le Conseil de sécurité, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques)¹⁵ du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

7. *Approuve également* l'imputation d'un montant supplémentaire de 2 172 400 dollars pour la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour la

¹³ A/C.5/58/20.

¹⁴ A/58/7/Add.18.

¹⁵ A/58/6 (Sect. 3).

période du 1er janvier au 4 février 2004, découlant de l'adoption de la résolution 58/275 du 23 décembre 2003, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

8. *Approuve également* l'imputation d'un montant de 7 185 000 dollars pour les trois missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 de la première partie du rapport du Secrétaire général¹³, découlant de décisions prises ou à prendre par l'Assemblée générale, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

VI

Corps commun d'inspection

1. *Approuve* le budget du Corps commun d'inspection pour l'année 2004, soit un montant brut de 4 900 800 dollars des États-Unis¹⁶;

2. *Décide* de se prononcer sur le montant brut du budget du Corps commun d'inspection pour 2005 lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;

VII

Commission de la fonction publique internationale

Approuve le budget de la Commission de la fonction publique internationale pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 14 724 100 dollars des États-Unis¹⁶;

VIII

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité

Approuve le budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 86 375 800 dollars des États-Unis¹⁶;

IX

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2003¹⁷ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸;

2. *Note* que les crédits supplémentaires au titre de la réunion du Comité d'experts de l'administration publique, soit 58 300 dollars des États-Unis, ne sont plus nécessaires;

¹⁶ Voir A/58/6 (Sect. 31), A/58/528 et A/58/7/Add.11.

¹⁷ A/C.5/58/10.

¹⁸ A/58/7/Add.8.

3. *Invite* le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/264 du 23 juillet 2003 concernant l'organisation du Forum social, invite le Conseil à tenir le Forum immédiatement avant les sessions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et décide que les ressources correspondantes, soit 12 800 dollars des États-Unis, seront imputées sur le fonds de réserve;

4. *Invite également* le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/269 du 23 juillet 2003 afin d'examiner la possibilité de ne pas tenir des séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme dans le cadre de sa soixantième session, prie le Secrétaire général de fournir les services de conférence qui pourraient être requis par suite de l'adoption de la décision 2003/269 du Conseil, telle qu'elle aura été revue, et de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur les dépenses correspondantes dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, et décide qu'un montant de 193 800 dollars sera mis de côté dans le fonds de réserve, au cas où la prestation de tels services entraînerait des dépenses supplémentaires;

X

Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Ayant examiné le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies¹⁹, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²⁰ et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²¹,

1. *Souscrit* aux recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²² et sur les incidences administratives et budgétaires du rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies²³;

2. *Approuve* les dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 80 770 800 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2004-2005 et le maintien du montant initial net du crédit prévu pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre de l'administration de la Caisse, soit 74 384 900 dollars;

3. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 504 500 dollars en sus des ressources prévues au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour

¹⁹ A/58/214 et Corr.1.

²⁰ A/C.5/58/27.

²¹ A/58/7/Add.9 et A/58/7/Add.19.

²² A/58/7/Add.9.

²³ A/58/7/Add.19.

l'exercice biennal 2004-2005²⁴, qui représente la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse revenant à l'Organisation des Nations Unies;

4. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant ne dépassant 200 000 dollars;

XI

Missions politiques spéciales

Note qu'un solde de 26 954 800 dollars des États-Unis reste disponible sur le montant de 169 431 700 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales²⁵;

XII

Projet de budget programme concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC

Ayant examiné les crédits demandés au titre du Centre du commerce international CNUCED/OMC dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005²⁶, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁷,

Décide d'approuver le montant de 23 472 200 dollars des États-Unis proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC);

XIII

Effets de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation²⁸ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁹,

Prend note des prévisions révisées résultant de la réévaluation due aux incidences de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation;

XIV

Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche³⁰ et le rapport

²⁴ A/58/6 (Sect. 1).

²⁵ A/C.5/58/33.

²⁶ A/58/6 (Sect.13) et Add.1.

²⁷ A/58/7/Add.7.

²⁸ A/58/528.

²⁹ A/58/7/Add.11.

³⁰ A/58/544.

correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³¹,

1. *Décide* d'annuler la dette accumulée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au titre des loyers et des charges, soit un montant de 321 184 dollars;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inviter le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de rationaliser la structure financière de l'Institut, notamment en envisageant d'appliquer un taux cohérent pour l'appui aux programmes imputé sur le Fonds de subventions à des fins spéciales, afin de l'aligner sur le taux standard utilisé par l'Organisation, et décide de reprendre l'examen de la question à sa cinquante-neuvième session;

XV

Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Rappelant ses résolutions 56/242 du 24 décembre 2001 et 57/283 B du 15 avril 2003,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres³² et le rapport correspondant du Comité consultatif⁶,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres²⁹ et du rapport correspondant du Comité consultatif⁶, et note en outre à cet égard qu'il n'y aurait aucune incidence sur le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies;

XVI

Fonds de réserve

Note que le solde du fonds de réserve s'établit à 11 314 500 dollars des États-Unis³³;

XVII

Services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité

Rappelant ses résolutions 56/288 du 27 juin 2002 et 57/292 du 20 décembre 2002,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la

³¹ A/58/7/Add.10.

³² A/58/397.

³³ Voir A/C.5/58/34.

résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité³⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif³⁵,

1. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa résolution 56/288, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'assurer la fourniture de services de conférence et de services d'appui au Comité contre le terrorisme sans compromettre les autres activités relevant des services de conférence;

2. Décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 8 193 000 dollars des États-Unis pour financer les réunions du Comité contre le terrorisme, 7 958 900 dollars étant inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence)³⁶ et 234 100 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui)³⁷ du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

XVIII

Compte pour le développement

Prend note du troisième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des projets financés au moyen du Compte pour le développement³⁸, et souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant⁶;

XIX

Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires

1. *Réaffirme* sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986;

2. *Note* que les incidences de l'inflation et des fluctuations monétaires sur le budget peuvent être aussi bien positives que négatives;

3. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires³⁹ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶;

4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la possibilité de créer un fonds de réserve pour utiliser les gains de change et de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif, un rapport à ce sujet à sa soixantième session;

XX

Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales

Prend note du rapport du Secrétaire général sur la proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales⁴⁰ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁶;

³⁴ A/C.5/58/23.

³⁵ A/58/7/Add.17.

³⁶ A/58/6 (Sect. 2).

³⁷ A/58/6 (Sect. 29D).

³⁸ A/58/404.

³⁹ A/58/400.

⁴⁰ A/58/403.

XXI**Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux**

Prend note du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux⁴¹;

XXII**Plan-cadre d'équipement**

Prend note du premier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement⁴², de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Plan-cadre d'équipement pour la période allant de janvier à juin 2003⁴³, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le Plan-cadre d'équipement⁴⁴ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁵;

XXIII**Administration et gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme**

Prend note du rapport du Secrétaire général sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme⁴⁶ et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴⁷.

XXIV**Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003**

Rappelant sa résolution 58/251 du 23 décembre 2003, intitulée « Régime commun des Nations Unies », notamment la section I.D concernant la prime de risque,

Prend note de la déclaration du Secrétaire général⁴⁸ sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003⁴⁹ et le rapport correspondant du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires⁵⁰.

⁴¹ A/58/173.

⁴² A/58/599.

⁴³ A/58/342.

⁴⁴ A/58/321.

⁴⁵ A/58/7/Add.15.

⁴⁶ A/58/569.

⁴⁷ A/58/7/Add.12.

⁴⁸ A/58/378.

⁴⁹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 30* (A/58/30).

⁵⁰ A/58/7/Add.2.

Projet de résolution IV

Dépenses imprévues et extraordinaires

de l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

1. *Autorise* le Secrétaire général, agissant avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ ainsi que du paragraphe 3 ci-dessous, à contracter pendant l'exercice biennal 2004-2005 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice ou ultérieurement, étant entendu que l'assentiment du Comité consultatif ne sera pas nécessaire pour :

a) Les engagements, à concurrence de 8 millions de dollars des États-Unis pour chacune des deux années de l'exercice biennal 2004-2005 dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité;

b) Les engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice aura attesté qu'ils ont trait :

i) Aux dépenses entraînées par la désignation de juges ad hoc (art. 31 du Statut de la Cour internationale de Justice), à concurrence de 330 000 dollars;

ii) Aux dépenses résultant de la citation de témoins et de la désignation d'experts (art. 50 du Statut) ou de la désignation d'assesseurs (art. 30 du Statut), à concurrence de 50 000 dollars;

iii) Aux dépenses entraînées par le maintien en fonctions de juges non réélus, jusqu'à ce qu'ils aient fini de connaître des affaires dont ils étaient saisis (par. 3 de l'article 13 du Statut), à concurrence de 40 000 dollars;

iv) Au paiement de la pension et des frais de voyage et de déménagement des juges qui prennent leur retraite et au paiement des frais de voyage et de déménagement ainsi que de l'indemnité d'installation de membres de la Cour (par. 7 de l'article 32 du Statut), à concurrence de 410 000 dollars;

v) Aux dépenses entraînées par les activités de la Cour ou de ses chambres ailleurs qu'à La Haye (art. 22 du Statut), à concurrence de 25 000 dollars;

c) Les engagements, à concurrence de 500 000 dollars au total pour l'exercice biennal 2004-2005, dont le Secrétaire général aura attesté qu'ils sont nécessaires aux fins des mesures de sécurité interorganisations visées par la section IV de la résolution 36/235 de l'Assemblée générale, en date du 18 décembre 1981;

2. *Décide* que le Secrétaire général présentera au Comité consultatif et à l'Assemblée générale, à ses cinquante-neuvième et soixantième sessions, un rapport sur toutes les dépenses engagées en vertu de la présente résolution et sur les circonstances qui les ont motivées et présentera à l'Assemblée des demandes de crédits additionnels concernant ces engagements;

¹ ST/SGB/2003/7.

3. *Décide également* que, pour l'exercice biennal 2004-2005, si le Secrétaire général, du fait d'une décision du Conseil de sécurité, doit engager au titre du maintien de la paix et de la sécurité des dépenses d'un montant supérieur à 10 millions de dollars, il soumettra la question à l'Assemblée générale ou, si celle-ci est suspendue ou n'est pas en session, il convoquera une reprise de session ou une session extraordinaire de l'Assemblée pour qu'elle examine la question.

Projet de résolution V

Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit :

1. Le Fonds de roulement est fixé à 100 millions de dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2004-2005;

2. Les États Membres feront des avances au Fonds de roulement conformément au barème adopté par l'Assemblée générale pour les contributions des États Membres au budget de l'année 2004;

3. Viendront en déduction de ces avances :

a) Les crédits, d'un montant ajusté de 1 025 092 dollars, revenant aux États Membres en raison du virement d'excédents budgétaires au Fonds de roulement en 1959 et 1960;

b) Les avances en espèces que les États Membres auront versées au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2004-2005 en application de la résolution 56/257 de l'Assemblée générale, en date du 24 décembre 2001;

4. Au cas où le total des crédits revenant à un État Membre et de ses avances au Fonds de roulement pour l'exercice biennal 2002-2003 excéderait le montant de l'avance qu'il doit verser en application du paragraphe 2 ci-dessus, l'excédent viendra en déduction du montant des contributions dues par cet État Membre pour l'exercice biennal 2004-2005;

5. Le Secrétaire général est autorisé à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement :

a) Les sommes qui pourront être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions, étant entendu que les sommes ainsi avancées devront être remboursées au fur et à mesure du recouvrement des contributions;

b) Les sommes qui pourront être nécessaires pour faire face aux engagements de dépenses dûment autorisés conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, en particulier la résolution 58/273 du 23 décembre 2003 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires, étant entendu que le Secrétaire général demandera, dans le projet de budget, des crédits pour rembourser le Fonds de roulement;

c) Les sommes qui pourront être nécessaires pour continuer d'alimenter le fonds d'avances remboursables destiné à financer divers achats et opérations amortissables, étant entendu que, jointes aux montants nets avancés pour le même objet, elles ne pourront dépasser 200 000 dollars mais que des avances en sus de ce total pourront être accordées avec l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;

d) Avec l'assentiment préalable du Comité consultatif, les sommes qui pourront être nécessaires pour couvrir le versement anticipé de primes d'assurance si la période d'assurance se prolonge au-delà de l'exercice biennal au cours duquel le versement est effectué, étant entendu que le Secrétaire général demandera dans le

projet de budget de chaque exercice biennal des crédits à cet effet pendant toute la durée des polices, afin de couvrir les sommes dues au titre de l'exercice biennal;

e) Les sommes qui pourront être nécessaires au Fonds de péréquation des impôts pour faire face à ses obligations courantes en attendant qu'il soit crédité des sommes qui doivent venir l'alimenter, étant entendu que les avances ainsi faites seront remboursées dès que le Fonds de péréquation des impôts sera crédité des sommes suffisantes;

6. Au cas où la somme prévue au paragraphe 1 ci-dessus serait insuffisante pour faire face aux besoins de trésorerie qui sont normalement couverts par le Fonds de roulement, le Secrétaire général est autorisé à utiliser pendant l'exercice biennal 2004-2005 des sommes qu'il prélèvera sur les fonds et comptes spéciaux commis à sa garde, aux conditions que l'Assemblée générale a approuvées dans sa résolution 1341 (XIII) du 13 décembre 1958, ou sur le produit d'emprunts autorisés par l'Assemblée.
